

La Gazette

DE MONTGUYON

#9

VIE LOCALE : Travaux de La Poste

FESTIVITÉ : Fête médiévale les 29 et 30 juillet

DOSSIERS :

**La place de la Mairie
Les travaux du château
et l'urbanisme**

à vivre dans ce numéro





Montguyon vient de redécouvrir, avec l'aide du Département de la Charente-Maritime et avec trois semaines d'avance sur le planning de travaux, **une avenue de la République** embellie, fonctionnelle et sécurisée.

Le projet de réhabilitation de **la place de la mairie** prend forme doucement dans le respect des impératifs d'utilisation au quotidien et des envies des montguyonnais(es) grâce aux consultations citoyennes.

Du côté du groupe scolaire, on se prépare déjà à la rentrée de septembre. La mise en place du logiciel de gestion à distance des repas de la cantine et de la garderie est devenue une réalité. Dès septembre, les parents d'élèves pourront gérer à distance et en amont les réservations au restaurant et à la garderie. Un grand progrès qui permettra une meilleure gestion financière et surtout d'anticiper au mieux les achats et d'éviter le gaspillage. Certain du succès de ce logiciel, le conseil municipal a pris la décision de ne pas augmenter les prix de la cantine et de la garderie, malgré les hausses jamais vues des matières premières alimentaires et des énergies. Cette mesure est en faveur de la protection du pouvoir d'achat des montguyonnais(es). Elle a été prise pour aider chaque parent d'élève à passer au mieux cet épisode difficile. **Le repas maternelle reste à 2.05€ et 2.85€ pour les élémentaires.**

Du côté de notre biodiversité, la prolifération des **frelons asiatiques** est un fléau au niveau national. Le frelon asiatique a été importé accidentellement. Le principal problème de cet insecte est qu'il capture et mange tout ce qui se présente, entre autres nos abeilles. Son comportement de prédation crée des déséquilibres importants qui vont à l'encontre de la biodiversité et des écosystèmes. Nous avons décidé de participer à la protection de nos abeilles ainsi qu'à notre sécurité en prenant en charge le coût financier de la destruction des nids sur le territoire de la commune que ce soit sur un terrain privé ou communal. **Si vous découvrez la présence d'un nid de frelons, n'hésitez pas à appeler la mairie pour que nous puissions le faire détruire gratuitement que se soit chez vous ou sur le domaine public.**

Pour la seconde année consécutive, Montguyon organise **un concours des maisons et balcons fleuris**. Comme l'an passé, faisons déborder de couleurs nos balcons, jardins et jardinières ! En route pour la seconde fleur !

Une information importante ! **Le bureau de poste fait « peau neuve » pour mieux vous accueillir.** Il sera fermé du 9 septembre 2022 au 14 novembre 2022 pour réaliser ces travaux. C'est le magasin **HOLISTIC BIO DIETETIQUE** au 15, avenue de la République qui assurera les fonctions de poste provisoire pour les opérations courantes. Un grand merci à Nathalie ROMAT pour avoir accepté cette mission et bravo pour cette démarche citoyenne !

Enfin, je suis heureux de vous annoncer officiellement que nous aurons **un nouveau médecin généraliste** au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Montguyon à partir du mois de septembre 2022. Nous lui souhaitons la bienvenue à Montguyon !

Pour faire un bon petit plat et réussir la recette, il faut s'y prendre à l'avance choisir les ingrédients et les mitonner avec délicatesse... Je peux vous le dire aujourd'hui, nous avons la recette idéale d'un bel été avec des associations plus actives que jamais et une ville bouillonnante !

Je vous souhaite du fond du cœur un bel été à l'ombre de notre château.

Votre Maire,
Julien MOUCHEBŒUF

SOMMAIRE

3	Dossier-1 : La Place de la Mairie
4	Dossier-2 : Les travaux du château
8	Dossier-3 : L'urbanisme
12	Comptes-rendus des Conseils Municipaux
24	Vie locale
32	Travaux
33	Infos pratiques
36	Vie associative
43	Agenda

LA GAZETTE DE MONTGUYON
Journal municipal
de la commune de Montguyon
N° 9 – Juillet 2022

Directeur de Publication :
Julien MOUCHEBŒUF

Rédacteur en chef :
Commission information
sous la direction de
Mme Sophie BRODUT

Graphisme :
Studio KEVART - St-Aigulin

Dépôt légal à la parution
Mairie de Montguyon
1 place de la Mairie
17270 MONTGUYON
Tél. : **05 46 86 47 17**



Horaires d'ouverture
de la mairie au public
Du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Le samedi : de 9h à 12h



ATTENTION :
Changement d'adresse
du courriel de la Mairie
Tél. : **05 46 86 47 17**
Courriel :
mairie@montguyon.fr

Site Internet :
www.montguyon.fr
Page Facebook :
www.facebook.com/
mairiemontguyon

DOSSIER-1

La Place de la Mairie



Une réunion de travail et de concertation a eu lieu afin de présenter après écoute des nombreuses idées et remarques, une nouvelle esquisse du projet futur de la place de la Mairie.

LES ORIENTATIONS RETENUES :

1 - La nécessaire mise en valeur de la place :

- Renouveler les plantations, végétaliser et fleurir la place
- Créer de l'ombrage
- Maintenir, voir conforter les commerces autour de la place (restauration)

2 - Des avis partagés sur certains thèmes :

- Le déplacement du Monument aux Morts
- Le déplacement du marché

3 - L'usage de la place par les automobilistes :



- Maintenir le fonctionnement général actuel en terme de circulation (notamment sur l'avenue de la République)
- Répondre à des besoins en stationnement nécessaire à l'équilibre économique

4 - La place du piéton :

- Rendre plus lisible les itinéraires piétonniers
- Sécuriser les traversées
- Limiter la vitesse des automobilistes

LES ORIENTATIONS PRISES AU SEIN DE L'ESQUISSE :

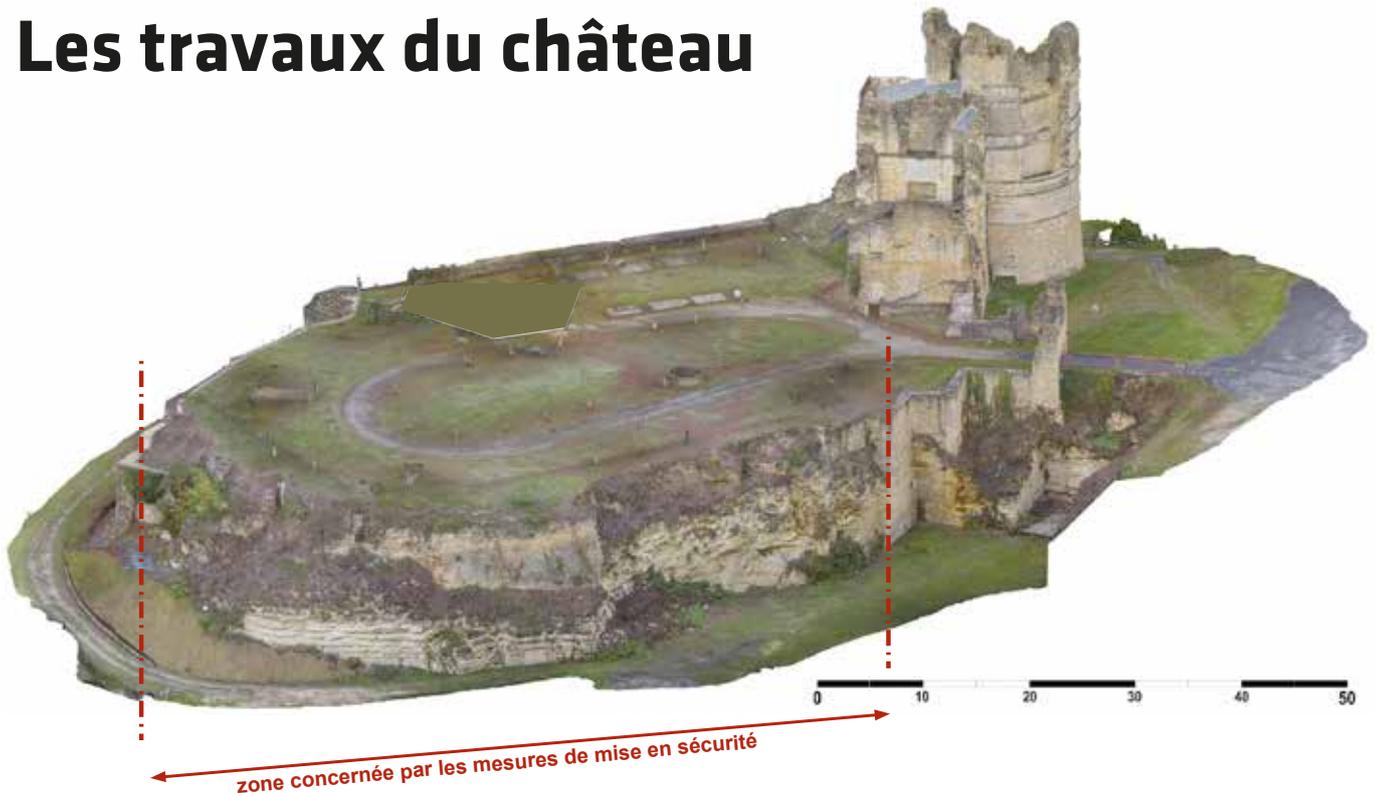
L'enjeu de mise en valeur de la place de la Mairie repose sur une clarification des usages pour une meilleure lisibilité de l'espace.

- La circulation routière : maintien du fonctionnement actuel
- Réversibilité des usages de la place (surface plane)
- Le stationnement : 16 places +1PMR contre 24 initialement (mais non réglementaires)
- Les circulations piétonnes : Lisibilité et sécurité de la traversée de l'Avenue de la République
- Le Monument aux Morts : maintenu à son emplacement actuel mais réduit à sa base
- Végétalisation : renouvellement de l'alignement (essence à feuillage caduc à préciser), création de surfaces herbées, plantations d'agrément et arbre remarquable
- Le mobilier : minimaliste et intégré à la composition (banc, escalier....).

Le projet complet est consultable sur le site de la Mairie en page d'accueil dans l'onglet actualité <https://www.montguyon.fr/>

DOSSIER-2

Les travaux du château



Vue générale du flanc sud de la plateforme fortifiée. D'après le modèle 3D d'Archéovision.

TRAVAUX D'URGENCE DE MISE EN SÉCURITÉ DE LA FALAISE SUD DU CHÂTEAU

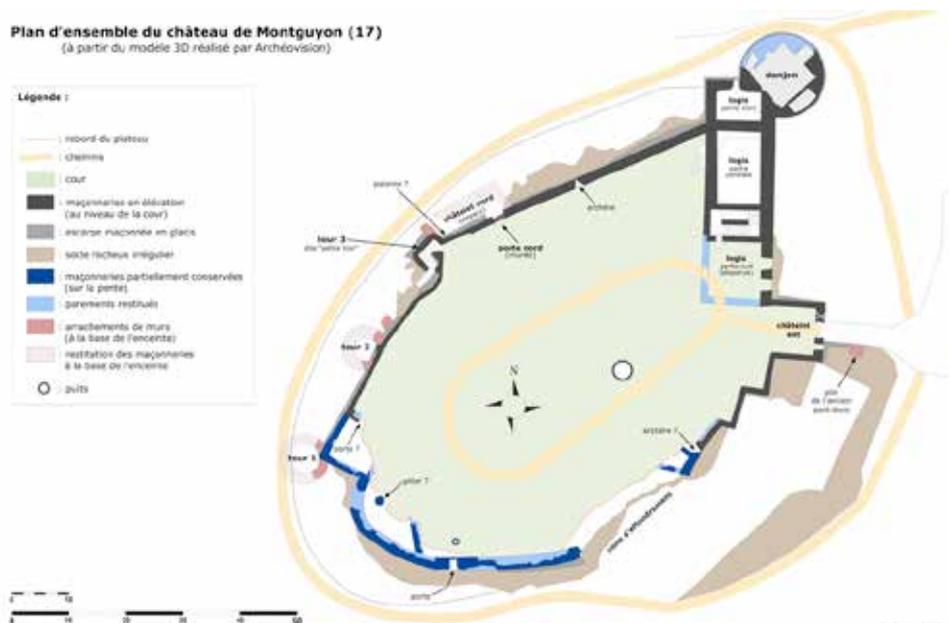
L'ATELIER REMI POTTIER ARCHITECTURE ET PATRIMOINE a été missionné par la Mairie afin de réaliser un diagnostic général découlant sur un plan de gestion de mise en valeur de l'ensemble castral de Montguyon.

Après avoir dévégétalisé l'ensemble du site, celui-ci fait apparaître des désordres très importants avec des risques de chutes de pierre sur le flanc sud de la plateforme. Ces menaces ont entraîné de fait la fermeture du site aux piétons pour des questions de sécurité évidentes.

Devant l'ampleur des dégâts, l'atelier en partenariat avec des géologues ont fractionné les lieux en fonction du degré d'urgence. Sur les portions sud-ouest, sud et sud-est, deux sont à consolider sans attendre si l'on ne veut pas voir disparaître une partie du plateau. A certains endroits, devant l'instabilité de la roche, une purge de la roche devra être réalisée. Celle-ci étant très fortement érodée et fissurée n'est plus en

mesure d'assurer son rôle de portance. Ainsi la maçonnerie médiévale qui s'appuie dessus ne bénéficie plus d'appuis sécurisés suffisants. Ailleurs, les importantes fissures constatées témoignent d'un détachement imminent d'une partie du socle rocheux susceptible d'emporter une partie des maçonneries dans sa chute. Les terres qui exercent une poussée horizontale à l'arrière des murs risquent d'amplifier leur détachement. L'action cumulée

Plan d'ensemble du château de Montguyon (17)
(à partir du modèle 3D réalisé par Archéovision)



B. Sorey 2021.

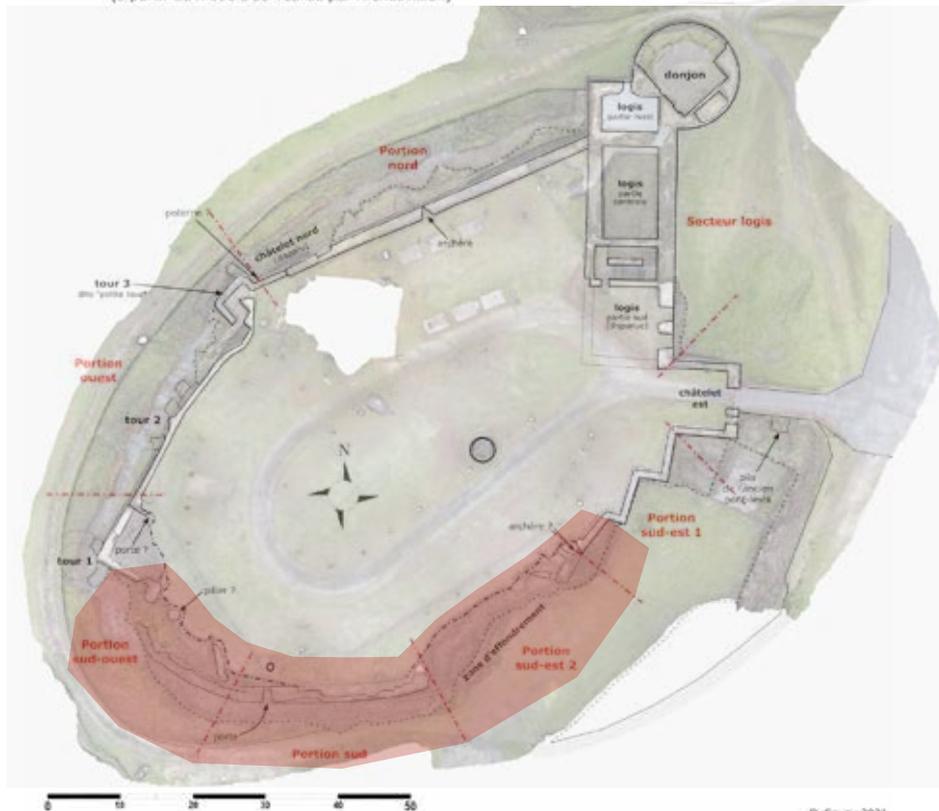
DOSSIER-2

Les travaux du château (suite)

Élévation partielle secteur sud-est. Cliché R. Pottier. Oct 2021



Plan d'ensemble du château de Montguyon (17)
(à partir du modèle 3D réalisé par Archévision)



de l'érosion, des ruissellements d'eaux pluviales et l'action de la végétation compromettent la stabilité de l'ensemble.

D'importants travaux vont devoir être lancés non seulement pour la sauvegarde de notre patrimoine mais aussi pour sécuriser et protéger les habitations proches du site.

Le projet préconisé par L'ATELIER REMI POTTIER ARCHITECTURE ET PATRIMOINE est :

- dévégétalisation et suppression des éléments racinaires.
- démontage des maçonneries existantes instables et confortement du socle rocheux.
- décaissement des terres situées à l'arrière des vestiges de l'enceinte sud.
- recomposition d'un profil adapté des terres pour l'évacuation des eaux pluviales et limiter les poussées.
- cristallisation des ouvrages, consolidation et régénération des maçonneries internes.
- reconstruction de la maçonnerie dans les dispositions identiques.

Tous ces travaux engendrent un coût très important. Le conseil municipal va solliciter tous les financeurs possibles pour sauver ce qui l'est encore. Les monuments de France, le département, la région. Il souhaite aussi explorer la piste du mécénat d'entreprise et pourquoi ne pas ouvrir une cagnotte en ligne ? Aucune piste de financement ne sera négligée. Le conseil municipal est conscient que ces travaux ne pourront pas tous être assumés et achevés sur ce seul mandat. Il espère amorcer une dynamique pour que les équipes suivantes s'en saisissent également. Il en va de la protection de l'emblème de notre commune et des environs.

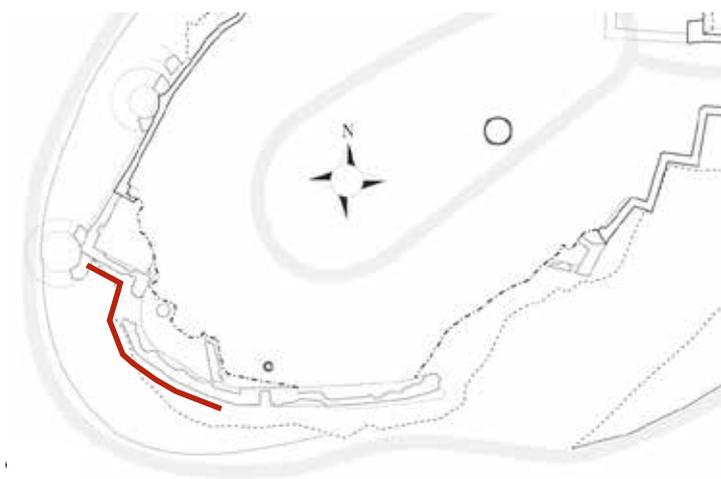
DOSSIER-2

Les travaux du château (suite)

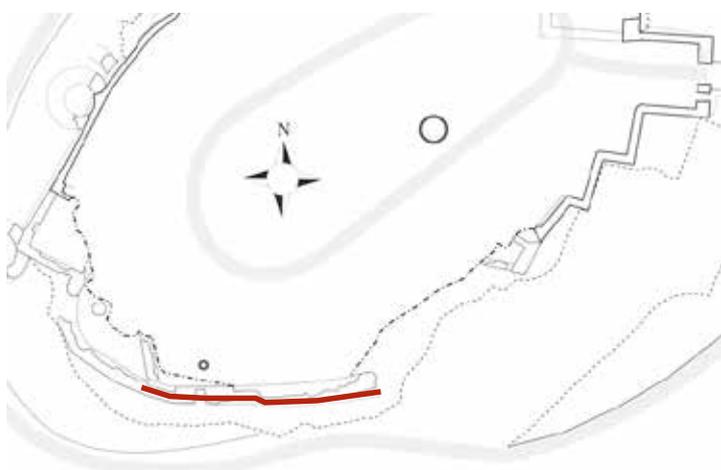
Les enrochements du secteur sud-ouest



Portion sud-ouest



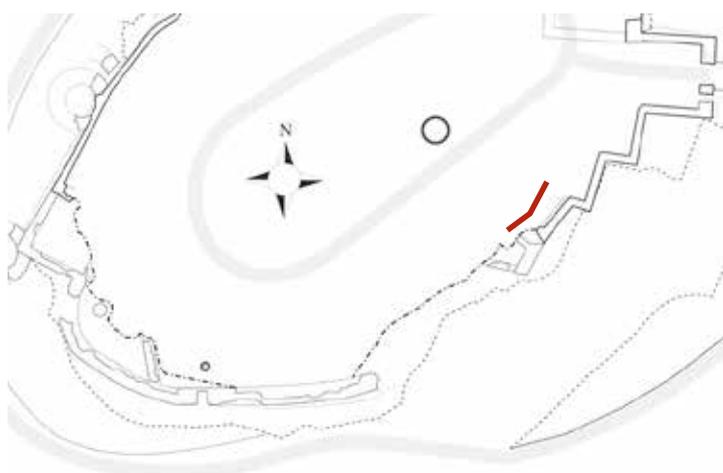
Portion sud



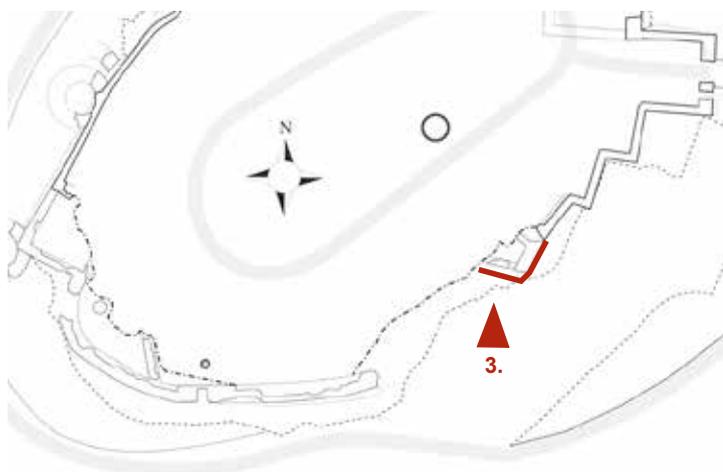
DOSSIER-2

Les travaux du château (suite)

Portion sud-est



Portion sud



DOSSIER-3

L'urbanisme



Portes



Fenêtres

Corniches



Garde-corps

Métal

Volets



Bois

Devantures



Ferronnerie

Volets persiennes



Balcons

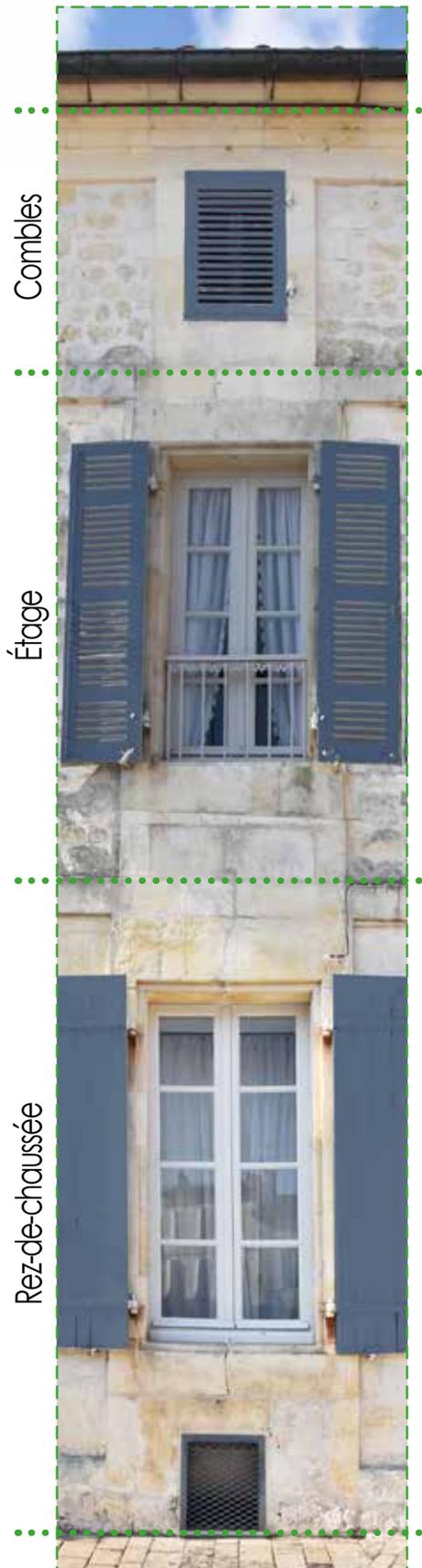
Portails



DOSSIER-3

L'urbanisme (suite)

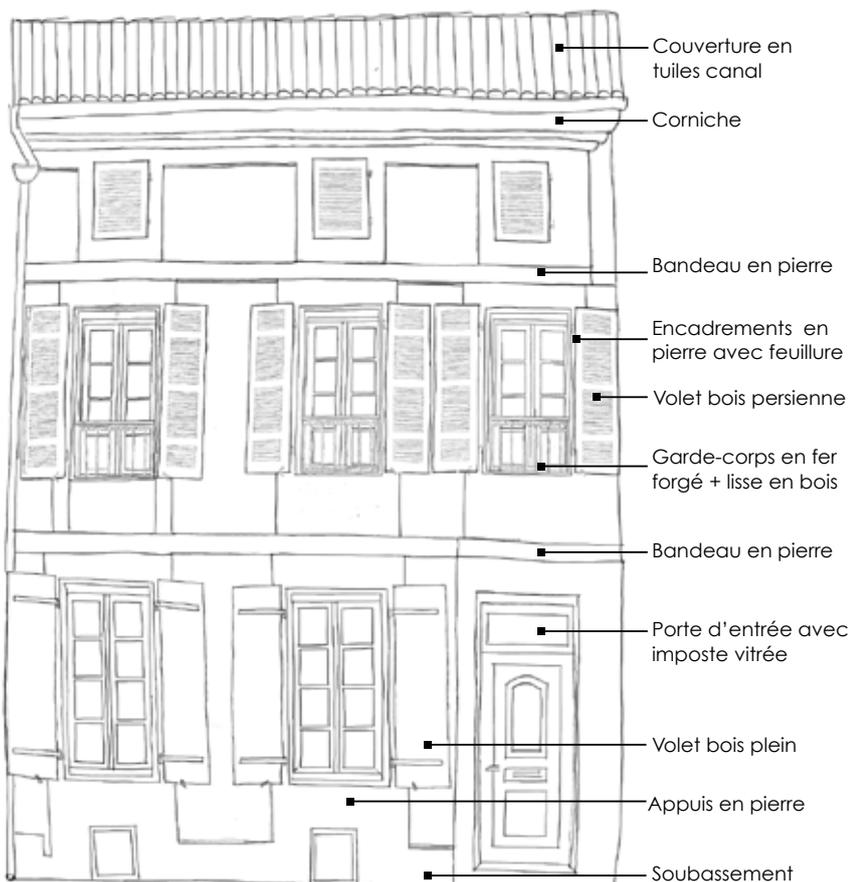
Regardez ...



Combles

Étage

Rez-de-chaussée



DOSSIER-3

L'urbanisme (suite)

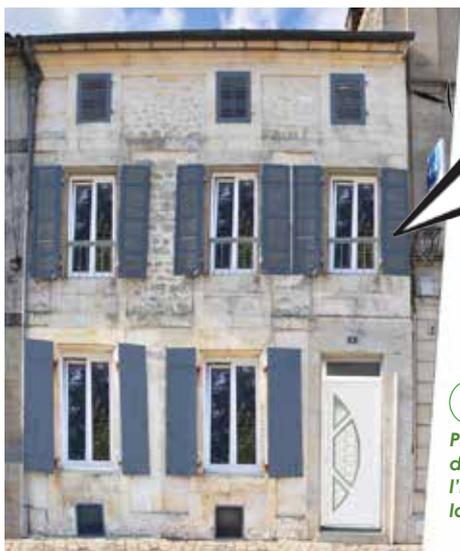
Préservez l'architecture



Voici l'histoire de la maison de mes grand-parents ...



Voici la maison à l'origine. Elle se compose de plusieurs niveaux. Les menuiseries sont en bois. La façade est en pierre de taille pour la structure et en moellons recouverts d'enduit.



Pour mieux isoler leur logement ils ont remplacé les fenêtres et la porte d'entrée en bois par du PVC en supprimant les petits-bois



Problème de proportion des fenêtres et de l'imposte au-dessus de la porte



Pour ne plus avoir à les fermer, ils ont remplacé les volets bois par des volets roulants



Coffres de volets roulants apparents



Pour mieux isoler leur logement et ne pas refaire un enduit à la chaux, ils ont fait poser une isolation thermique par l'extérieur



Les modénatures ont disparu : on ne voit plus la corniche, le soubassement, les appuis les linteaux et les encadrements en pierre autour des ouvertures
Les murs anciens en pierre ne respirent plus : risques de dégradations



Au cours du temps, la maison a perdu beaucoup de ses qualités architecturales, de ses matériaux, des savoir-faire et donc son patrimoine. Si tout n'est pas irréversible, soyons toujours attentionnés à préserver ce qui est déjà là...

Pour continuer :
Publications du CAUE 17
«Bien restaurer sa maison saintongeaise»
<https://caue17.com/publications/>

DOSSIER-3

L'urbanisme *(suite)***La mise en valeur d'un patrimoine**

La mise en valeur du patrimoine ne se limite pas aux seuls monuments protégés au titre des monuments historiques. Le charme d'un village passe aussi par la mise en valeur et le respect de son habitat. On pense parfois bien faire en changeant ses fenêtres pour mieux isoler par exemple mais il convient d'aborder son habitation comme un témoin de l'histoire privée. Que ce soit l'immeuble du XIX^e siècle comme ceux que l'on trouve dans le bourg, le pavillon Loucheur des années 1930 ou le corps de ferme qui fait la richesse patrimoniale du hameau, il convient de bien réfléchir aux interventions qui ôtent parfois une partie de la valeur patrimoniale du bien. En créant un partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, c'est l'occasion de trouver des idées, des conseils pour respecter au mieux l'architecture de son habitation. Il est tout à fait possible de compléter ces réflexions par une rencontre avec un architecte du CAUE17 qui assure des permanences régulièrement à Jonzac. Il est à votre disposition pour vous conseiller sur le changement des huisseries, sur la réalisation d'un enduit à la chaux ou sur la création

d'une haie avec des essences endémiques. Des savoir-faire que nos anciens maîtrisaient parfaitement...

Vous avez un projet de construction neuve, de rénovation, d'extension ou d'aménagement, le plus en amont possible prenez rdv avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime et bénéficiez de conseils gratuits.

Le CAUE 17 est un organisme créé à l'initiative du Département qui a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Une architecte conseil du CAUE 17 assure une permanence à la Mairie de Pons ou de Jonzac tous les 15 jours. Elle saura vous conseiller sur l'implantation du projet, sa volumétrie, son intégration dans le site, les démarches administratives, les techniques de construction et de restauration...

Pour prendre rendez-vous :
Contactez le CAUE au 05 46 31 71 90

Réunion du 16 mars 2022

Présents :

ulien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Gaëtan BUREAU, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Claire RAMBEAU-LEGER, Marie BERNARD, Raymond NUVET, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marc LIONARD et Christophe METREAU.

Excusés : Annie CHARRASSIER, Nathalie CHATEFEAU, Claude NEREAU et Ludovic GIRARD.

Secrétaire de séance : Simone ARALMET.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h30.

1^{er} DOSSIER

Approbation du Compte-Rendu de la séance du 17 février 2022

Approuvé.

2nd DOSSIER

Budget de la commune et Budget annexe de l'immeuble 10, place de la Mairie

Vote des Comptes de Gestion 2021,

des Comptes Administratifs 2021, des

Affectations du résultat ainsi que le vote des Budgets Primitifs 2022 de la commune et de l'immeuble 10, place de la Mairie (budget annexe)

Vote du Compte de Gestion 2021 des 2 budgets

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Compte de Gestion est un document édité par la direction des finances publiques. La commune doit procéder à la vérification des chiffres du Compte de Gestion avec ceux du Compte Administratif 2021 pour les 2 budgets. Les chiffres correspondent. Monsieur Le Maire demande donc le vote des 2 Comptes de Gestion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les Comptes de Gestion 2021 du budget principal de la commune et du budget annexe de l'immeuble 10, place de la Mairie.

Vote des Comptes Administratifs 2021 de la commune et de l'immeuble 10, place de la Mairie

Monsieur Le Maire se retire de la salle du Conseil pour les votes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14, L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote des Comptes Administratifs et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Considérant que Monsieur Raymond NUVET a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption des 2 comptes administratifs 2021 du budget principal de la commune et du budget annexe de l'immeuble 10, place de la Mairie,

Vu les Comptes de Gestion de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du Budget Principal

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :	
Prévu	3 481 178,29€
Réalisé	1 849 532,78€

RECETTES :	
Prévu	3 481 178,29€
Réalisé	3 979 360,71€
Excédent de clôture :	+ 2 129 827,57€

INVESTISSEMENT

DÉPENSES :	
Prévu	2 454 635,35€
Réalisé	1 316 506,35€
RAR	540 909,0€

RECETTES :	
Prévu	2 454 635,35€
Réalisé	538 913,99€
RAR	337 365,00€

Excédent de clôture :	- 777 592,36€
Résultat global :	+ 1 352 235,57€

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 de l'Immeuble 10, place de la Mairie (budget annexe)

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :	
Prévu	72 446,23€
Réalisé	41 198,67€

RECETTES :	
Prévu	72 446,23€
Réalisé	173 414,29€
Excédent de clôture :	+ 132 215,62€

INVESTISSEMENT

DÉPENSES :	
Prévu	2 638 825,55€
Réalisé	1 311 029,44€
RAR	30 500,00€

RECETTES :	
Prévu	2 638 825,55€
Réalisé	2 249 011,96€
RAR	383 689,00€

Excédent de clôture :	+ 937 982,52€
Résultat global :	+ 1 070 198,14€

Réunion du 16 mars 2022 (suite)

Approuve à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la commune et Approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe de l'immeuble 10, place de la Mairie

Les Comptes Administratifs 2021 (budget principal de la commune et budget annexe de l'immeuble) se résument de la façon suivante :

Vote de l'Affectation du résultat 2021 de la commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Julien MOUCHE-BOEUF, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 de la commune, le 16 mars 2022, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement cumulé de :

2 129 827,93 €

Un déficit d'investissement de :

777 592,36 €

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'approuver à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent

2 129 827,93 €

Résultat d'investissement reporté : déficit

777 592,36 €

Résultat global en clôture d'exercice de :

1 352 235,57 €

Vote de l'Affectation du résultat 2021 du budget de l'immeuble 10, place de la Mairie

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Julien MOUCHE-BOEUF, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 de la commune, le 16 mars 2022, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement cumulé de :

132 215,62 €

Un déficit d'investissement de :

937 982,52 €

Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat

d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent

132 215,62 €

Résultat d'investissement reporté : excédent

937 982,52 €

Résultat global en clôture d'exercice de :

1 070 198,14 €

Vote des taxes locales directes pour 2022

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de budget 2022, budget qui a été élaboré des prévisions budgétaires vues lors de la commission des finances et un produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élevant à 1 331 428,00 euros et donc un produit attendu de TH, TF et CFE de 789 079,00 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité et considérant que :

- Toutes les prévisions budgétaires ont été inscrites au budget,
- Ce budget équilibré sans augmentation du produit attendu,
- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent les taux d'imposition suivants pour l'année 2022.

	TAUX IMPOSITION DE 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE Produit attendu	TAUX DE RÉFÉRENCE 2022	TAUX VOTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE
Taxe Foncière (Bâti)	45,66	789 079.00	45,66	45,66
Taxe Foncière (non Bâti)	50.51	1,000000 789 079.00 Prod. à taux constants (6 décimales)	50.51	50.51
CFE	23.57		23.57	23.57

Réunion du 16 mars 2022 (suite)

Vote du Budget Primitif 2022 de l'immeuble 10, place de la Mairie (budget annexe)

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal un budget de l'immeuble 10, place de la Mairie équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement

172 215,62 €

Recettes de fonctionnement

172 215,62 €

Dépenses d'investissement

1 366 671,52 €

Recettes d'investissement

1 366 671,52 €

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2022 de l'immeuble 10, place de la Mairie (budget annexe)

Vote du Budget Primitif 2022 de la commune

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil municipal un budget équilibré de la commune en sections de fonctionnement et d'investissement.-

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement

3 242 781,88 €

Recettes de fonctionnement

3 242 781,88 €

Dépenses d'investissement

3 621 053,14 €

Recettes d'investissement

3 621 053,14 €

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2022 de la commune

3^{ème} DOSSIER

Personnel communal : Renouvellement de plusieurs contrats PEC

Monsieur Le Maire informe les membres présents que le dispositif des Contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) a été modifié par arrêté de l'Etat au 1^{er} mars 2022.

Les conditions d'attribution de l'indemnité versée aux collectivités employant des PEC sont les suivantes :

- Personne de moins de 50 ans sans reconnaissance MDPH : indemnité de 30% au lieu des 80%

- Personne de moins de 50 ans avec une reconnaissance MDPH : indemnité de 50% au lieu des 80%

- Personne de plus de 50 ans sans reconnaissance MDPH : indemnité de 50% au lieu des 80%

- Personne de plus de 50 ans avec une reconnaissance MDPH : indemnité de 80% (inchangée)

Monsieur Le Maire informe les membres présents que les contrats PEC recrutés avant le 1er mars 2022 pourront faire l'objet de renouvellement sous l'ancien dispositif mais uniquement pour 6 mois. Pour les autres 6 mois, le renouvellement se fera sous les nouvelles conditions d'attribution des indemnités.

Renouvellement de contrats PEC

- 2 PEC au service entretien au 1er juin 2022 pour 6 mois

1 PEC au Centre Technique Municipal (CTM) au 03 mai 2022 pour 6 mois

Approuvé à l'unanimité

4^{ème} DOSSIER

Solidarité ukrainienne :

Point de situation, mise à disposition de 2 gîtes communaux et soutien financier à l'association « Sourires d'Ukraine »

Point de situation

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une collecte s'est déroulée sur le territoire avec 2 points de réception (Mairie et Intermarché). Les donations ont été très nombreuses.

Cette collecte a été gérée par la Protec-

tion Civile et l'association « Sourires d'Ukraine » qui n'est pas une association ONG. De ce fait, le bus qui a emmené toutes les collectes a été dans l'obligation de tout déposer à la frontière de Pologne et n'a pas pu ramener en France les 50 déplacés prévus.

Le Préfet de la Charente-Maritime a mandaté TREMLIN 17 pour gérer le flux migratoire des déplacés.

A ce jour, à Montguyon, une famille de déplacés est accueillie par sa famille depuis fin de semaine du 07 mars 2022. Un enfant est scolarisé depuis le jeudi 17 mars 2022. La Mairie prend en charge les frais liés à la scolarité (achat de cahiers, stylos, ...).

Mise à disposition de 2 gîtes communaux

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que face à la situation dramatique que vit l'Ukraine suite à la déclaration de guerre de la Russie, la Préfecture de la Charente-Maritime a sollicité les communes qui pourraient mettre à disposition des logements pour les familles de déplacés.

Il propose à l'assemblée de mettre à disposition à titre gracieux et pour une durée illimitée, deux gîtes communaux situés 4 rue de la Pierre Folle, pouvant accueillir respectivement 6 à 7 personnes pour chaque gîte.

Monsieur Le Maire demande aux membres de valider la mise à disposition à titre gracieux, pour une durée illimitée, deux gîtes communaux situés 4 rue de la Pierre Folle, pouvant accueillir respectivement 6 à 7 personnes pour chaque gîte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition à titre gracieux, pour une durée illimitée, pour les familles de déplacés ukrainiens, deux gîtes communaux situés 4 rue de la Pierre Folle pouvant accueillir respectivement 6 à 7 personnes pour chaque gîte,

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Réunion du 16 mars 2022 (suite)

Attribution d'une subvention exceptionnelle

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune de Montguyon souhaite attribuer à l'association « sourires d'Ukraine » une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000,00 euros. Ce soutien financier permettra à cette association de continuer à œuvrer en faveur des ukrainiens victimes de la guerre.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000,00 euros à l'association « sourires d'Ukraine ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité de :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'association « sourires d'Ukraine » d'un montant de 2 000,00 euros,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce dossier d'aide.

5^{ème} DOSSIER

Vente d'une parcelle dite « bien de section » au lieu-dit « Peujean »

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de Montguyon a souhaité transférer dans le domaine communal, le « bien de section » cadastré A576. En effet, pour rappel, lors d'un projet de rénovation de cette voie communale, il a été remarqué que la voirie empiète dans le virage sur la parcelle A576 au lieu-dit « Peujean ».

L'élargissement de la voirie sur cette parcelle s'explique par le manque de visibilité et de largeur de la voie pour le croisement de deux véhicules.

Après des recherches pour retrouver le propriétaire de cette parcelle, il s'est avéré qu'elle est un « bien de section ». Afin de répondre à des conditions de sécurité routière sur ce lieu, Monsieur Le Maire informe les membres que dans un projet de sécurité routière, la commune a souhaité faire l'acquisition de ce « bien de section » pour élargir la voirie.

La procédure que la commune souhaite

réaliser dans le domaine communal pour le « bien de section » cadastré A576 relève de l'article L. 2411-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Selon cet article, le transfert à la commune des biens, droits et obligations d'une section de commune est prononcé par le représentant de l'Etat dans le Département sur demande du Conseil municipal dans les cas suivants :

- Lorsque depuis plus de trois années consécutives, les impôts ont été payés sur le budget communal ou admis en non-valeur

- Lorsqu'il n'existe plus de membres de la section de commune

Il s'agit alors d'un transfert total de la section cadastrée A576 à l'initiative de la commune dans le cas où des indices objectifs permettent de conclure au dépérissement de la section.

Enfin ce dossier a été transmis à Monsieur Le Préfet pour appréciation. Il a validé le transfert total de la section cadastrée A576 dans le domaine communal.

Monsieur Le Maire précise que le transfert de ce « bien de section » s'est effectué à titre gracieux, sans indemnisation de la part de la commune.

Depuis ce transfert, la commune a fait procéder au bornage de la parcelle qui a été divisée en deux parcelles. Les deux parcelles A1833 et A1834 peuvent être vendues.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à vendre les deux parcelles cadastrées A1833 à Monsieur RICHARD Freddy et A1834 à Monsieur PAPIN Jérôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité de :

- **VALIDER** la vente des deux parcelles cadastrées A1833 et A1834 dont les frais de notaire resteront à la charge des acquéreurs,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou un élu ayant délégation de signature, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

6^{ème} DOSSIER

Petites Villes de Demain (PVD)

Constitution du comité local de suivi

Le dispositif « PVD » avec l'élaboration du plan guide de revitalisation, est le schéma directeur de la vision de Montguyon de demain.

Ce plan permet d'étudier en profondeur ce qui pourrait être fait pour améliorer la commune durant les dix ans à venir, par le développement de projets ambitieux.

Suite à l'appel d'offres, c'est le cabinet ALTEREO par délibération du Conseil municipal du 17 février 2022 qui doit accompagner la commune dans l'élaboration du plan guide de revitalisation.

Un comité de suivi ou de pilotage doit être formé pour accompagner le cabinet ALTEREO.

Le comité une fois constitué devra participer à une dizaine de réunions (Conseils municipaux compris) afin de préparer le plan guide.

La liste définitive doit être composée dès la fin de la semaine suivant le Conseil municipal.

Monsieur Le Maire fera connaître les noms des personnes dont des élus qui se seront portés volontaires dans ce projet primordial pour l'avenir de la commune.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1^{er} DOSSIER

Restaurant scolaire

Point de situation, validation du projet de réservation et de paiement en ligne et validation du montant des repas non réservés 48h à l'avance

Point de situation

L'élu en charge de la vie Scolaire informe les membres présents que la commune subit la très forte augmentation de la matière première. La loi EGALIM oblige d'acheter local mais également interdit l'usage du plastique à usage unique (exemple yaourts en pot uniquement carton ou en verre).

50% des achats doivent s'effectuer avec des produits d'appellation comme l'AOP (labels) et 20% en BIO. Les événements d'aujourd'hui provoquent une augmentation de

Réunion du 16 mars 2022 (suite)

près de 30% dans certaines familles de produits.

Le budget pour la restauration scolaire en tenant compte de la loi EGALIM va fortement augmenter pour l'année 2022.

Actuellement, le restaurant scolaire pour répondre à la loi EGALIM propose un menu végétarien par semaine et un menu complet BIO toutes les 6 semaines.

Le budget actuel pour 130 repas servis pour 144 jours d'école est de 67 392 euros (matière première, charge de personnel, énergie, ...).

Les paiements des parents (sauf impayés) représentent 48 700 euros ; reste à charge pour la commune environ 18 600 euros ce qui représente 143 euros par enfant pour une année scolaire.

Validation du projet de réservation et de paiement en ligne

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune doit faire face un nombre important d'impayés de factures de cantine pour le groupe scolaire depuis plusieurs années.

Les réservations et les paiements en ligne par les familles serait la solution pour éviter au maximum les impayés, obtenir une meilleure gestion du nombre de repas à servir quotidiennement et éviter le gaspillage alimentaire.

Cela permet à la commune de répondre en partie à la loi EGALIM.

La commune a pris contact avec le prestataire ARG SOLUTIONS à Avignon (84140). Le logiciel qu'il propose répond tout à fait aux attentes de la commune, c'est-à-dire :

- Manipulation facile du logiciel pour les agents et les familles

- Plusieurs modes de paiement avec PAYFIP REGIE

- Réservation des repas sur une période déterminée

Le logiciel sera mis en application pour les familles à la rentrée des classes de septembre 2022.

Le montant de cet investissement est de 2 500,00 euros HT soit 3 000,00 euros TTC.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de valider l'acquisition du logiciel et la mise en place du nouveau dispositif de réservation et de paiement des repas pris au restaurant scolaire pour un montant de 2 500,00 euros HT soit 3 000,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le changement d'organisation de réservation des repas pris au restaurant du groupe scolaire de la commune pour la rentrée des classes de septembre 2022,

- **D'APPROUVER** l'acquisition du logiciel du prestataire ARG SOLUTIONS situé à Avignon (84140) pour un montant de 2 500,00 euros HT soit 3 000,00 euros TTC,

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Validation du montant des repas non réservés à l'avance

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a fait l'acquisition d'un logiciel de réservations et de paiements des repas en ligne.

Toutefois, Monsieur Le Maire précise qu'il convient de valider le tarif des repas non réservés à l'avance. Il n'est pas question de refuser l'accès au restaurant scolaire d'un enfant dont les parents n'auraient pas procédé à la réservation en ligne, dans ce cas exceptionnel le tarif doit être majoré. Monsieur Le Maire propose le montant de 5,00 euros par repas non réservé 48h à l'avance en ligne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le montant de 5,00 euros par repas non réservé à l'avance en ligne, sur le logiciel au restaurant du groupe scolaire communal,

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2^{ème} DOSSIER

Couverture de deux terrains de tennis Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport concernant le dispositif « programme 5000 équipements sportifs de proximité » pour l'année 2022

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite procéder à la couverture de deux terrains de tennis.

Ce projet s'intègre parfaitement dans le paysage rural et répond à une demande croissante de ce type d'équipement sportif. Ce bâtiment sera adapté à la pratique du sport en salle.

Ce projet est en lien direct avec la population et répond tout à fait à la politique active menée par le SICOM (Syndicat des Communes de Montguyon) et la commune. Cette nouvelle structure sera un lieu attractif important. Il permettra d'améliorer l'offre sportive pour la jeunesse.

Monsieur Le Maire précise que la commune pour cet investissement pourrait potentiellement bénéficier d'un soutien financier de l'Agence Nationale du Sport (ANS) à hauteur de 10% de la somme totale soit une subvention possible de 53 488.50 euros (10% de 534 885,00 euros).

OPÉRATION : COUVERTURE DES DEUX TERRAINS DE TENNIS AGENCE NATIONALE DU SPORT

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION

POSTE DE DÉPENSES (les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	MONTANT PRÉVISIONNEL HF
Mission Maîtrise d'œuvre	27 000,00 €
Travaux de création du court de tennis couvert	507 885,00 €
COÛT HT	534 885,00 €

Réunion du 16 mars 2022 (suite)

Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande				
FINANCEURS	Sollicité ou acquis	Base subventionnable HT	Montant subvention HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	534 885,00 €	240 698,00 €	45%
Conseil Départemental 17	Sollicité	534 885,00 €	133 721,00 €	25%
Agence Nationale du Sport	Sollicité	534 885,00 €	53 488,50 €	10%
Sous-Total			427 907,50 €	
Autofinancement			106 977,50 €	20%
COÛT HT			534 885,00 €	100%

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de valider la demande de soutien financier auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) d'un montant de 53 488,50 euros correspondant à 10% de la somme totale du projet de 534 885,00 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE VALIDER** la demande de soutien financier auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour un montant de 53 488,50 euros (10% de la somme de 534 885,00 euros HT) concernant le projet de couverture de deux terrains de tennis sur la commune,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3^{ème} DOSSIER

Acquisition foncière - Parcelles à Vassiac

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite acquérir une parcelle afin de pouvoir procéder à l'agrandissement du dispositif « jardin partagé ».

Cette acquisition concerne la parcelle cadastrée A1315 avec une superficie de 1 237 m².

Le montant de cette acquisition serait de 2 000,00 euros et les frais de notaire seraient à la charge de la commune.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de bien vouloir valider le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée A1315 d'une superficie de 1 237m², pour procéder à l'agrandissement de l'espace du jardin partagé pour un montant de 2 000,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée A1315 située rue de Vassiac, d'une superficie de 1237m² pour un montant de 2 000,00 euros,

- **D'APPROUVER** que les frais de notaire restent à la charge de la commune,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou un élu ayant délégation de signature, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement de la place de la

Mairie

Une réunion publique de concertation est prévue le MARDI 10 MAI 2022 à 19h00 à la salle polyvalente.

Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

Un chirurgien-dentiste ouvre son cabinet le 17 mars 2022 à la MSP de Montguyon.

Un médecin généraliste est très intéressé de venir exercer à Montguyon. Toutefois, ce médecin a signé un contrat de praticien en zone rurale prioritaire. Ce médecin doit obligatoirement exercer dans une zone dite « prioritaire ». Montguyon est classé en zone intermédiaire. L'Agence Régionale de Santé (ARS) doit faire parvenir un arrêté de classement de Montguyon en zone prioritaire et non plus en zone intermédiaire. De ce fait, ce médecin pourrait venir exercer à Montguyon dès septembre 2022.

Monsieur Le Maire ne manquera de donner la suite à ce dossier très important et pour lequel il se bat tous les jours.

Fin de la séance à 00h30.

Réunion du 18 mai 2022

Présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Gaëtan BUREAU, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Raymond NUVET, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Nathalie CHATEFEAU, Claude NEREAU et Christophe METREAU.

Excusés : Claire RAMBEAU-LEGER et Annie CHARRASSIER.

Absent : Marc LIONARD.

Secrétaire de séance : Ludovic GIRARD.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Madame Dominique TARDIVEAU, décédée brutalement. Madame Dominique TARDIVEAU a été Conseillère municipale et tenait avec sa famille une boulangerie/pâtisserie située place de la Mairie. C'était une personne engagée pour sa commune en tant qu'élue et commerçante auprès de l'AMIE.

Dès lors, le Conseil Municipal s'est levé pour faire une minute de silence.

1^{er} DOSSIER

Approbation du Compte-Rendu de la séance du 16 mars 2022

Approuvé.

2nd DOSSIER

Aménagement de la place de la Mairie : Point de situation

Monsieur Le Maire informe les membres qu'une réunion publique s'est tenue la semaine passée. Une présentation de la première esquisse a été faite. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune avec un diaporama.

Cette esquisse met en valeur la Mairie avec un escalier en demi-cercle. La place est uniformisée par des pavés mais cela entraîne une perte de plusieurs places de stationnement.

Ce projet permet une meilleure visibilité des commerces de la place. Un béton lavé sur les trottoirs sera mis en place jusqu'à la rue de Vassiac et rue du 8 mai 1945.

Une rampe PMR pour accéder à la boulangerie TARDIVEAU sera installée. Le Monument Aux Morts reste à sa place. Toutefois, il est demandé à l'association des anciens combattants

(ONAC) de réfléchir sur le « relooking » de ce monument.

Le marché des mercredis et samedis devrait rester sur la place de la Mairie.

Cette esquisse a déjà été soumise à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Elle devra également être soumise à la commission du Conseil départemental de la Charente-Maritime. Des financeurs sont recherchés et sollicités (Etat, CD17, ...).

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de voter pour ou contre cette esquisse concernant l'aménagement de la place de la Mairie.

Nombres d'élus présents : 16

Pour cette esquisse : 15

Contre cette esquisse : 0

Abstention : 1

Travaux d'urgence sur les remparts du château

Monsieur le Maire-Adjoint en charge du Patrimoine informe les membres présents que depuis la dévégétalisation des remparts, on constate un état du massif et de la falaise catastrophique. La végétation cachait l'état de la falaise.

Une partie de la falaise non restaurée

Portions/Secteurs	Natures des interventions		Synthèse
	Sur les maçonneries	Sur le substrat rocheux	
Portion sud-ouest	270 000,00 €		
Sous total portion sud-ouest	270 000,00 €	0,00 €	270 000,00 €
Portion sud	382 000,00 €		
Secteur 2 (choix 1 proposé)		20 000,00 €	
Secteur 3		108 000,00 €	
Sous total portion sud	382 000,00 €	128 000,00 €	510 000,00 €
Portion sud-est	196 000,00 €		
Secteur 5 (choix 1 proposé)		201 000,00 €	
Secteur 6		58 000,00 €	
Secteur 7 (choix 1 proposé)		53 000,00 €	
Secteur 8		32 000,00 €	
Sous total portion sud-est	196 000,00 €	344 000,00 €	540 000,00 €
Cavités souterraines		13 000,00 €	
Sous total cavités souterraines	0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
Total travaux HT (hors MOE et ingénierie)	848 000,00 €	485 000,00 €	1 333 000,00 €
TVA 20%	169 600,00 €	97 000,00 €	266 600,00 €
TOTAL TTC	1 017 600,00 €	582 000,00 €	1 599 600,00 €

Réunion du 18 mai 2022 (suite)

est en mauvais état. Le calcaire étant de mauvaise qualité, cela peut entraîner un effondrement. Un plan de sauvegarde est proposé. Il comprend une purge, des pieux et de la maçonnerie spécifique, ...

L'objectif de ce mandat est de donner une impulsion dans la sauvegarde du patrimoine de la commune.

Monsieur Le Maire prend la parole pour rappeler aux membres du Conseil municipal que l'atelier Rémi Pottier Architecture et Patrimoine a été missionné pour réaliser un diagnostic général découlant sur un plan de gestion de l'ensemble du château et de ses remparts de Montguyon. Une scannérisation 3D de l'ensemble et une dévégétalisation ont été réalisées.

Il est apparu des désordres très importants avec des risques de chutes sur le flanc sud de la plateforme concernant le substrat rocheux et les vestiges de maçonnerie en élévation au-dessus.

La commune de Montguyon a donc sollicité des études préalables auprès de l'atelier Rémi Pottier pour définir le plan général d'intervention.

Afin de répondre aux différentes problématiques soulevées, des travaux d'urgence de mise en sécurité de la falaise sud (étude et diagnostic) s'imposent.

La synthèse des travaux se compose de la manière suivante (voir tableau page 18).

Monsieur Le Maire informe les membres présents que la commune peut bénéficier de subventions de plusieurs financeurs.

Monsieur Le Maire demande aux membres de valider les travaux d'urgence de mise en sécurité de la falaise sud (étude et diagnostic) pour un montant HT de 1 599 600,00 euros et de l'autoriser à procéder aux demandes de subventions auprès des différents financeurs dès qu'il en aura connaissance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE VALIDER** les travaux d'urgence de mise en sécurité de la falaise sud (étude et diagnostic) pour un montant HT de 1 599 600,00 euros,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à

procéder aux demandes de subventions auprès des financeurs dès qu'il en aura connaissance,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4^{ème} DOSSIER

Petites Villes de Demain (PVD)

Point de situation sur l'élaboration du plan guide de revitalisation

Point de situation

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que les membres du Comité de Pilotage (COPIL) se sont réunis les 09 février 2022, 23 mars 2022, 05 mai 2022 et 19 mai 2022. Une balade urbaine s'est déroulée sur le territoire de la commune le samedi 23 avril 2022. Cette balade a permis des moments d'échanges sur la question de la vision de Montguyon sur plusieurs années. Il est distingué 2 visions :

Une première vision des personnes résidant à Montguyon depuis plusieurs années

Une deuxième vision des nouveaux arrivants sur la commune

Ces 2 visions différentes n'ont pas du tout les mêmes enjeux. Montguyon est dynamique et doit le rester. Les avis de tous sont importants pour arriver à continuer le développement de notre territoire. Des ateliers participatifs sont organisés pour trouver par exemple un circuit pédestre entre Montguyon et Saint Martin d'Ary.

Le 19 mai 2022, les membres du COPIL se sont réunis pour la phase finale du diagnostic en vue de l'élaboration du plan guide de revitalisation.

Il est à noter que les idées évoluent au fil des jours, les gens changent ... ce n'est donc que du positif.

Les personnes qui ont intégré ces groupes de travail, participent beaucoup dans les futurs projets et ils sont très constructifs dans leurs propositions et leurs commentaires.

Monsieur Le Maire fera un nouveau point de situation au prochain Conseil municipal.

5^{ème} DOSSIER

Présentation du projet d'une

résidence sénioriale avec la société Agese-Vie

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que Agese-Vie fait partie du groupe Coriande.

Cette résidence sera composée de grandes chambres avec salles d'eau, qui aboutiront sur des lieux communs exemple : cuisine, salle de vie et restauration, ... Cette résidence sera le reflet du « vivre ensemble ». Un concierge sera présent sur les lieux 24h/24h pour accompagner les résidents dans leurs tâches du quotidien.

Ces nouvelles résidences sont des structures qui accueillent en moyenne 8 personnes. Tout sera construit de plain-pied sans personnel soignant. C'est du locatif.

6^{ème} DOSSIER

Voirie

Extension de la rue des Maines pour rendre accessible une parcelle constructible

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'actuellement le chemin rural n° 12 « rue des Maines » est carrossé sur une partie de la voirie. Afin d'accéder par la voirie aux parcelles cadastrées A1183 et A741, il est indispensable d'étendre ce carrossage pour que 3 lots sur 5 soient accessibles.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents d'approuver les travaux de carrossage sur une partie du chemin rural n° 12 « rue des Maines » pour rendre accessibles les 2 parcelles cadastrées A1183 et A741 dans le cas où ces parcelles bénéficieraient de permis de construire validés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux de carrossage d'une partie du chemin rural n° 12 « rue des Maines » sur la commune pour rendre accessibles 3 lots sur les 5 lots des parcelles cadastrées A1183 et A741,

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Réunion du 18 mai 2022 (suite)

7^{ème} DOSSIER

Personnel communal

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que des contrats de l'état appelés PEC et des CDD, doivent être renouvelés dans différents secteurs de la collectivité ainsi que le recrutement d'un nouveau PEC au CTM, secteur voirie/espaces verts :

- Renouvellement de 2 PEC au secteur « entretien » à compter du 1er juin 2022 pour 6 mois
- Renouvellement d'un PEC au secteur « entretien » à compter du 1er juillet 2022 pour 6 mois
- Renouvellement de 2 CDD au groupe scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022
- Recrutement d'un PEC au 1^{er} juin

2022 au CTM secteur voirie/espaces verts

Approuvé

8^{ème} DOSSIER

Groupe scolaire :

Tarifs des accueils, restauration scolaire et études surveillées

Monsieur Le Maire demande aux membres de se prononcer car il souhaite avec la commission groupe scolaire ne pas procéder à des augmentations de tarifs concernant les accueils, la restauration scolaire et les études surveillées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder aux augmentations des accueils, de la restauration scolaire et des études surveillées pour l'année scolaire

2022/2023.

Malgré une hausse sans précédent des denrées alimentaires et dans un souci d'amélioration du pouvoir d'achat des Montguyonnais(es), le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le prix des repas du restaurant scolaire. La tarification sera la suivante :

Restauration scolaire :

Maternelle	2.05€
Primaire	2.80€
Enseignants	4.65€

Tarifs études surveillées et accueil entre 12h/12h30

Etude surveillée par heure	0.55€
Maternelle et Élémentaire de 12h à 12h30	0.20€

Tarifs garderie :

LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI ECOLE MATERNELLE SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

1 ^{er} tarif	QF 0€ à 760€	7h30 à 9h00	1,15€
		16h30 à 18h30	1,15€
2 ^e tarif	QF 761€ à 1200€	7h30 à 9h00	1,25€
		16h30 à 18h30	1,25€
3 ^e tarif	QF >1201€	7h30 à 9h00	1,35€
		16h30 à 18h30	1,35€

LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI ECOLE ELÉMENTAIRE SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

1 ^{er} tarif	QF 0€ à 760€	7h30 à 8h45	1,07€
		16h30 à 18h30	1,07€
2 ^e tarif	QF 761€ à 1200€	7h30 à 8h45	1,17€
		16h30 à 18h30	1,17€
3 ^e tarif	QF >1201€	7h30 à 8h45	1,27€
		16h30 à 18h30	1,27€

Le tarif « dépassement horaire » pour tous les enfants reste inchangé, quel que soit le domicile pour l'année scolaire 2022/2023 :

5,00€ par ¼ heure entamé

9^{ème} DOSSIER

Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime :

Dispositifs « amendes de police 2022 » et « voirie communale accidentogène 2022 »

Dispositif « Amendes de Police 2022 »

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune peut bénéficier d'un soutien financier au titre des Amendes de Polices 2022 dans le cadre de différents travaux liés à des opérations de conception d'abris voyageurs, de réalisation de parking, de petites opérations de sécurité et d'aménagement de cheminements doux sécurisés.

La commune souhaite solliciter le

Conseil Départemental pour ce soutien financier dans le cadre de travaux d'aménagement de cheminements doux sécurisés, de réalisation de parking et de petites opérations de sécurité.

Monsieur Le Maire précise que l'ordre de priorité pour cette demande est la suivante :

- **Priorité 1** : aménagement de cheminements doux sécurisés pour un montant HT de 41 866.73 euros
- **Priorité 2** : petites opérations de

Réunion du 18 mai 2022 (suite)

sécurité (signalisation verticale et horizontale) pour un montant HT de : 1 489.72 euros

Monsieur Le Maire précise aux membres présents que la commission du Conseil départemental de la Charente-Maritime validera dans un premier temps après étude du dossier la priorité 1. Si l'enveloppe budgétaire le permet, un autre dossier (priorité 2) pourra faire l'objet d'une validation de subvention supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la demande de soutien financier au titre des amendes de polices 2022 auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour l'année 2022 pour l'aménagement de cheminements doux sécurisés d'un montant HT de 41 866.73€ (priorité 1), et pour les petites opérations de sécurité d'un montant HT de 1 489.72€ (priorité 2),

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce dossier.

Dispositif « voirie communale accidentogène 2022 »

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur Le Maire informe les membres que ces travaux peuvent susciter l'aide du Conseil départemental de la Charente-Maritime pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur Le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à :

Montant HT : 14 981.95€

Montant TTC : 17 978.34€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil départemental de la Charente-Maritime pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,

- **D'APPROUVER** le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie pour un montant HT de 14 981.95€, D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10^{ème} DOSSIER

**Location des salles des écuries
Détermination des nouveaux tarifs à**

compter du 1^{er} juin 2022

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que les tarifs de location des salles municipales sont inchangés depuis l'année 2020 (délibération n° 2020/77 du 16 septembre 2020).

Il propose la révision **UNIQUEMENT** des tarifs des locations des salles (petite et grande) avec la cuisine et du plateau de la tour des écuries du château à compter du 1^{er} juin 2022 pour les personnes hors Montguyon et les associations hors Montguyon. En effet, les tarifs très attractifs des écuries conduisent beaucoup de personnes à vouloir les louer. Cela pénalise les habitants de Montguyon qui ne peuvent pas disposer des écuries avant plusieurs mois. Les tarifs pour les Montguyonnais(es) et les associations Montguyonnaises restent inchangés et sans augmentation. Monsieur Le Maire-Adjoint en charge de ce dossier a contacté différentes communes équivalentes à Montguyon et il s'avère que les tarifs de location sont bien plus élevés qu'à Montguyon. Cela explique l'engouement pour nos belles salles des écuries du château.

Il propose d'augmenter les tarifs uniquement pour les hors Montguyon. Les nouveaux tarifs sont donc :

	ASSOCIATIONS DE MONTGUYON	HABITANTS DE MONTGUYON	ASSOCIATIONS ET HABITANTS HORS COMMUNE
SALLE POLYVALENTE	GRATUIT	150,00€	-
ECURIES DU CHATEAU (*) (**)			
Petite salle + cuisine	GRATUIT	150,00€	600,00€
Grande salle + cuisine	GRATUIT	200,00€	800,00€
Petite salle et grande salle + cuisine	GRATUIT	250,00€	1 000,00€
(*) caution demandée à la prise des clés : 1 000,00€			
(**) forfait ménage : 150,00€			

Monsieur Le Maire précise que le plateau de la tour n'est plus proposé à la location car il y a la guinguette « les terrasses de la tour ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation des tarifs de location des salles (petite et grande), de la cuisine et du plateau de

la tour des écuries du château à compter du 1^{er} juin 2022,

- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce dossier de tarifs de location des salles.

11^{ème} DOSSIER

Point de situation concernant le cabinet de recrutement de médecin

généraliste

Monsieur Le Maire annonce l'arrivée d'un nouveau médecin généraliste au 5 septembre 2022 à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Montguyon. Face aux problématiques de désertification médicale, il est urgent de tout mettre en œuvre pour recruter un ou plusieurs médecins généralistes.

Réunion du 18 mai 2022 (suite)

Il est primordial que la commune se fasse accompagner par des personnes compétentes en recrutement de professionnels médicaux et paramédicaux.

La commune avait signé un partenariat avec un cabinet en mai 2021 avec la société « RH MEDICAL ». Il s'avère que la prestation de ce cabinet ne correspond pas du tout à nos attentes. Pas de candidature proposée.

Monsieur Le Maire va donc annuler ce partenariat dès que possible.

A cet effet, Monsieur Le Maire présente un contrat de service d'un autre cabinet spécialisé dans le recrutement de professionnels médicaux et paramédicaux : société APPEL MEDICAL SEARCH basée à Tours (37).

Ce contrat de partenariat reprend les conditions de recrutement. Ce cabinet de recrutement est rémunéré uniquement si nous recrutons un autre médecin généraliste. Cette prestation présente un coût d'honoraires d'un montant HT de 15 000,00 euros par candidat recruté quelle que soit la quotité de travail.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur l'accompagnement de la commune par un cabinet spécialisé dans le recrutement de professionnels médicaux et paramédicaux, de valider le montant de 15 000,00 euros HT par candidat recruté quelle que soit la quotité de travail, pour cet accompagnement et de l'autoriser à signer le contrat de partenariat avec la société APPEL MEDICAL SEARCH de Tours (37).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'accompagnement de la société APPEL MEDICAL SEARCH basée à Tours (37), spécialisée dans le recrutement de professionnels médicaux et paramédicaux, pour l'accompagnement de la commune dans le recrutement d'un médecin généraliste,

- **DE VALIDER** la prestation d'un montant de 15 000,00 euros HT par candidat recruté quelle que soit la quotité de travail,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer le contrat de partenariat avec la société APPEL MEDICAL SEARCH

- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire à signer tous autres documents afférents à ce dossier.

12^{ème} DOSSIER

Gestion des frelons asiatiques

La prolifération des frelons asiatiques est un fléau au niveau national.

Le frelon asiatique a été importé accidentellement. Le principal problème de cet insecte est qu'il capture et mange tout ce qui se présente. Son comportement de prédation crée des déséquilibres importants qui vont à l'encontre de la biodiversité et des écosystèmes

Monsieur Le Maire propose que la commune prenne en charge le coût financier des destructions des nids sur le territoire de la commune (privé et communal).

Il a reçu 2 devis :

1) Devis forfaitaire annuel de 1 500,00 euros HT qui comprend la destruction des nids sur les espaces communaux et privés.

2) Devis avec tarif à la destruction de nid (90,00 euros en semaine et 110,00 euros en week-end)

Prestations identiques pour les 2 devis :

- L'accessibilité du nid devra se faire par le propriétaire (exemple : retirer les tuiles du toit pour accéder aux combles).

- Visite des lieux tous les 15 jours

Le signalement des nids devra se faire en Mairie qui prendra contact avec le prestataire choisi.

Les élus ont choisi le devis à l'unité (n°2).

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1^{er} DOSSIER

Cinéma communal :

Signature de la convention de versement d'une subvention pour le cinéma avec la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'activité du cinéma mérite d'être soutenue et encouragée par la

Communauté de Communes de la Haute Saintonge. Le cinéma fait partie intégrante des arts et de la culture et doit, de ce fait, pouvoir être proposé au plus grand nombre. C'est pourquoi, la présence des cinémas en milieu rural est importante pour la vie culturelle de la Haute Saintonge mais est confrontée à des difficultés économiques indéniables.

Il a été convenu que la CDCHS s'engage à verser au titre de l'année 2022, une subvention de 25 000.00€ à la commune de Montguyon au titre du fonctionnement du cinéma de Montguyon.

La commune de Montguyon s'engage à poursuivre ses efforts pour permettre et encourager une vie cinématographique attractive, diversifiée et à diffuser à chaque séance les documents de communication fournis par la CDCHS concernant les événements du territoire.

Cette participation financière sera versée en une seule fois, dans son intégralité par la commune à l'association du cinéma. Une convention a été établie par la CDCHS afin de reprendre les termes de l'engagement entre les 2 parties.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention avec la CDCHS

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à reverser la subvention de 25 000.00€ à l'association du cinéma

QUESTIONS DIVERSES

Fermeture de La Poste

Des travaux de rénovation concernant la partie traitement du courrier, de la banque, du tri et des bureaux sont prévus en septembre 2022. La Poste sera donc fermée du 09 septembre 2022 au 14 novembre 2022.

La solution pour pallier et éviter un maximum de désagrément aux usagers, est La Poste relais par un commerçant.

Cette Poste relais prendrait en charge une majorité des prestations comme l'affranchissement, la vente de certains produits, le retrait des espèces (150,00 euros maximum par jour et par

Réunion du 18 mai 2022 (suite)

personne).

Un commerçant s'est proposé. Monsieur Le Maire tiendra les usagers informés de la suite.

Aménagement de l'avenue de la République

L'ouverture de l'avenue s'est faite le 20 mai 2022 avec 3 semaines d'avance.

Groupe scolaire

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le groupe scolaire est menacé de fermeture d'une classe pour la rentrée 2022/2023. Un courrier à l'inspection académique de Poitiers a été envoyé pour démentir les chiffres annoncés.

Pour la rentrée des classes de septembre 2022, il y a 129 inscriptions. Ce chiffre pourrait atteindre 133 avec la scolarisation des enfants des déplacés ukrainiens.

Monsieur Le Maire précise que des échanges avec Madame La Sous-Préfète, les Sénateurs et le Recteur ont eu lieu. Madame La Sous-Préfète indique que le dossier avance bien. Le Recteur pourrait revoir sa copie.

Les élus se batront jusqu'au bout dans ce dossier. Un nouveau directeur arrive en remplacement de Monsieur PRIOUZEAU qui part à la rentrée.

Déplacés Ukrainiens

Les premiers déplacés sont partis en

Allemagne rejoindre d'autres membres de leur famille. Une nouvelle famille est arrivée le 16 mai 2022, logée dans un gîte. Elle se compose de 6 personnes. Une autre famille devrait arriver entre fin mai et début juin 2022.

Fête des voisins

Monsieur Le Maire remercie les élus en charge de ce dossier.

6 à 7 fêtes sont organisées. Il est mis à disposition des tables, tentes, tonnelles, tee-shirts, nappes, gobelets, ...

Fin de la séance à 00h30.



Photo : Rémi Pottier

COMMÉMORATION

La fête de la Victoire 1945, le 8 mai 2022



La commémoration de la fête de la Victoire 1945 a eu lieu dimanche 8 mai 2022 à 11 heures à Montguyon devant une nombreuse assistance.

Assistaient à cette cérémonie Monsieur le maire de Montguyon, Messieurs les Maires de Saint Martin d'Ary, Neuvicq, Bresse et Martron.

Cette cérémonie a été organisée par l'Amicale des Anciens Combattants, le Président Gilbert DAVID accompagné des trois drapeaux ainsi que le drapeau des Donneurs de Sang.

La participation du Corps des Sapeurs-Pompiers de Montguyon et son drapeau, des cadets des sapeurs-pompiers, ainsi qu'une délégation de la Gendarmerie a apporté un cachet particulier à cette commémoration. La cérémonie était comme d'habitude sous le commandement du Capitaine des pompiers Daniel GUILLON.

Lors de cette cérémonie, pour service rendu en Algérie, la Croix du Combattant, la Médaille du Titre de Reconnaissance de la Nation et la Médaille commémorative d'Algérie ont été remises à Monsieur PETIT Jean-Claude de Montguyon.

Dans leurs allocutions, Monsieur le Maire de Montguyon et le Président des Anciens Combattants ont rappelé que le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitulait sans conditions devant les armées alliées.

Un hommage a été rendu aux victimes civiles et militaires des combats meurtriers, des bombardements aériens, de la captivité, de l'internement, de la déportation et des exécutions.

Le fanatisme religieux, le terrorisme, le réveil des nationalismes et les ambitions territoriales menacent la paix. Cette dernière n'est jamais acquise, la guerre en Ukraine est là pour nous le rappeler.

CCAS

Le repas des aînés, enfin de retour !



C'est avec un immense plaisir que l'équipe municipale a accueilli nos aînés, le dimanche 15 mai 2022 pour le traditionnel repas animé.

Après malheureusement deux ans d'interruption suite à la pandémie, nous nous sommes réunis à nouveau pour ce moment festif et convivial, c'est un moment privilégié qui, une fois l'an, nous permet de nous retrouver et d'échanger dans une ambiance chaleureuse. Cette journée reste un moment fort de la vie de Montguyon.

Il faut remercier notre maire adjointe Annie Charrassier qui dirige le service social de notre commune. Elle est entourée d'une équipe d'élus, de bénévoles et d'agents très engagés : Ghislaine Guillemain, Lionel Normandin, Raymond Nuvet, Claire Léger Rambeau, Charlotte Denis-Cuvillier, Simone Aramet, Claire Pierre, Mauricette Depretere, Alain Gringras et Mme N'Deye.

Cela fait déjà des mois que toute l'équipe du CCAS s'est affairée à la préparation de cette journée.

Ensemble, ils n'ont cessé de développer des initiatives humaines et solidaires à votre intention comme : la mise en place d'ateliers à l'initiation informatique, une mutuelle santé pour tous « Ma commune, Ma santé », une navette entièrement gratuite pour vous déplacer en centre-bourg ou à Clairvent ou ailleurs, les jardins partagés et bien d'autres initiatives et projets à venir.

Merci encore à toutes ces personnes qui ont œuvré à la réussite de ce repas !

Merci pour la présence de notre conseillère départementale, Jeanne Blanc.

Merci à Une Colombe sous la Lune pour le prêt du fleurissement.

Montguyon est une commune qui porte en elle des valeurs de solidarité et du bien vivre ensemble.

ACTION ENVIRONNEMENT

Journée Haute Saintonge propre



Une quinzaine de bénévoles ont participé à cette action, merci à vous. Moins de déchets que l'année dernière, rassurant pour l'environnement.

ÉLUS DÉPARTEMENTAUX DU CANTON DES TROIS MONTS

Concours collège de la Tour



Ce concours organisé pour la deuxième année par la Municipalité est réservé aux habitants de la commune.

Les élèves du collège de La Tour de Montguyon ont été accueillis au Conseil départemental, dont les 3^{èmes} ont remporté la sélection nationale du concours européen « EU-CONEXUS, Think Smart, create Green ».

L'équipe féminine a développé un projet qui consiste dans la conception d'un Institut Médico-Educatif (IME) éco-citoyen, associant les activités touristiques de La Rochelle au développement éco-responsable des enfants accueillis à l'IME, via une application mobile et un ingénieux système de valorisation des initiatives du tourisme vert.

L'école a eu la fierté de représenter la France lors de

la sélection européenne et a pu, à cette occasion, présenter son projet et échanger avec les universitaires et acteurs du changement écologique des villes portuaires des autres pays en compétition.

C.C.A.S

Collecte Banque alimentaire des 3 et 4 juin 2022

La Banque alimentaire a organisé dans tout le département sa collecte de printemps de denrées alimentaires. Elle a eu lieu les 3 et 4 juin 2022.

A Montguyon c'est à l'intermarché sur la zone de Clairivent que les bénévoles de l'association Solidarité Dronne Lary, reconnaissables à leurs gilets orange, ont distribué à l'entrée du magasin des poches pour effectuer les dons.

Malgré le contexte sanitaire compliqué, c'est environ 1 tonne de denrées qui a été récoltée soit une très légère baisse.

Nous remercions tous les généreux donateurs qui ont contribué à ce résultat. Saluons aussi l'initiative du collège et de son principal qui ont proposé l'aide des collégiens aux bénévoles de l'association pour cette collecte. Bel exemple de civisme et de solidarité pour ces jeunes qui ont mis tout leur enthousiasme dans cette action nécessaire et indispensable pour les bénéficiaires.

Annie CHARRASSIER présidente du CCAS
Les Bénévoles de la Banque alimentaire



AIDE À LA PERSONNE



ENFANCE
ET
PARENTALITÉ



ACCOMPAGNEMENT
DU
HANDICAP



SERVICES
ET SOINS
AUX
SÉNIORS



ENTRETIEN
DE LA
MAISON

L'association ADMR Saintonge-Sud a organisé son assemblée générale jeudi 9 juin au théâtre Tony Poncet à Saint-Aigulin.

C'est avec plaisir que cette année nous avons pu recevoir clients, élus et salariés.

L'année 2021 fut laborieuse, pas seulement à cause de la pandémie mais aussi avec le départ de nos assistantes de gestion. L'une, par une promotion interne, a rejoint la fédération ADMR de Saintes et l'autre, par son expérience a choisi une autre fonction dans une autre société. Nous leur avons souhaité réussites dans leurs nouvelles missions.

Ce jeudi 9 juin 2022 nous a permis de retrouver en toute convivialité nos élus car, sur 20 communes servies par l'association, une quinzaine de Maires, adjoints ou conseillers municipaux nous ont fait le plaisir de participer à cette AG.

Un rappel sur l'activité de l'année passée a fait ressortir une légère baisse ayant pour cause bien sûr, cette pandémie et les cas contacts, nous obligeant à modifier voire suspendre des interventions non impératives (ménage). En 2021, nous avons 46 salariés dont seulement 2 CDD et 9 salariées en longue maladie. Malgré les difficultés de recrutement, nous avons pu accueillir ; Marie- José, Maryline, Laëtitia, Isabelle, Allison et Eva qui ont rejoint nos équipes d'interventions. Pendant cette période de pandémie, nos salariés ont déploré le manque de réunions, des formations ont été annulées. Devant cela, nous avons pu organiser une réunion pour l'ensemble du personnel et les membres du bureau avec un petit pique-nique improvisé afin que chacun et chacune se retrouve dans ce moment convivial.

Nos assistantes de gestion Elodie et Marion ont dû faire face dans leurs nouvelles fonctions avec l'aide des co-présidents et de la fédération ADMR afin de maintenir une cohésion indispensable pendant cette période. Dans son ensemble, le personnel a répondu présent à cet investissement de tous les jours. Nos clients ont été particulièrement reconnaissants des efforts produits car après une enquête de satisfaction, 98% nous ont accordé leur



confiance.

Le réseau ADMR dans le département, c'est 449 communes desservies, 932 salariés, 5895 clients, 208 bénévoles, 27 associations. La fédération ADMR est depuis toujours notre soutien ; elle permet la mutualisation des ressources, c'est notre intermédiaire face à nos financeurs (le Conseil Départemental en particulier), ainsi qu'à nos partenaires départementaux. La fédération assure l'encadrement technique indispensable à nos activités, elle organise les formations des salariés et des bénévoles. Les associations ainsi que la fédération sont certifiées NF service à la personne qui pousse à améliorer sans cesse la qualité des services rendus à la personne.

Pour finir, nous adressons nos remerciements à l'ensemble du personnel pour son investissement, merci aux bénévoles pour leur aide précieuse, merci aux municipalités pour leur soutien et leurs subventions. Merci aux communes de Saint-Aigulin et de Saint-Martin d'Ary qui nous hébergent gratuitement comme l'a fait bien avant, la commune de Montguyon. Merci à tous et pour tout.

Marie-José BELLOT et Alain GRINGRAS co-présidents de l'association ADMR Saintonge-Sud

**Modification des ouvertures du bureau de Saint-Aigulin à partir du mois de juillet
Elodie ou Marion recevront le public le lundi et vendredi après-midi de 13h30 à 16h.**

TRAVAUX DE LA POSTE

Votre Bureau de Poste est fermé pour travaux du 9 septembre au 14 Novembre 2022 !



LA POSTE

Nous mettons en place un Relais Poste Temporaire pour toute la partie courrier, colis, instances à compter du 5 Septembre et durant toute la période des travaux à l'adresse suivante :

📍 HOLISTIC BIO DIETETIQUE - 15 avenue de la république 17270 Montguyon

🕒 Du mardi au vendredi de 09H30 à 12H30 et de 14H00 à 19H00, samedi de 09H30 à 17H00.

Pour les opérations bancaires les solutions suivantes sont proposées aux clients :

- Retrait en distributeur
- Service ALLO FACTEUR

📍 Bureau le plus proche : Montlieu la Garde, 1 ZA de la petite gare, lieu-dit Prends tu garde 17210 MONTLIEU LA GARDE

🕒 Du lundi au vendredi de 09h à 12h15 et de 13h30 à 16h00, Samedi de 9h à 12h00.

Les services de La Poste sont également accessibles depuis chez vous :

LES SERVICES DU FACTEUR A DOMICILE LORS DE SA TOURNEE.

Vous pouvez faire appel à votre facteur lors de sa tournée. Il prend vos commandes lors de son passage à domicile, les prépare à son retour au guichet et vous les livre le lendemain. Découvrez ces services !

Acheter vos produits postaux directement auprès de votre facteur : timbres, d'enveloppes prêtes à poster, d'emballages colis, de stickers de suivi des envois. S'il ne dispose pas de ce dont vous avez besoin, il prend vos commandes lors de son passage à domicile, les prépare à son retour au guichet et vous les livre le lendemain.

Bénéficiaire du service de collecte du courrier à domicile (pour les personnes vulnérables)
Il suffit d'en faire la demande auprès de votre facteur ou d'apposer un petit mot sur votre boîte aux lettres lui indiquant qu'un courrier sera à récupérer lors de son prochain passage.

Vous faire livrer des espèces à domicile (service ALLO FACTEUR) : A voir avec votre mairie !
Vous êtes titulaire ou co-titulaire d'un Compte Courant Postal ? Votre facteur peut vous livrer des espèces à domicile à hauteur de 150 euros par personne et par semaine. Il suffit d'en faire la demande préalable à votre mairie qui reviendra vers La Poste pour organiser la distribution.

DEPUIS CHEZ VOUS, LES SERVICES POSTAUX SUR INTERNET ET PAR TELEPHONE.

Vous êtes équipé d'un ordinateur connecté à Internet et d'une imprimante, d'un téléphone mobile ? Accédez facilement et simplement aux services postaux en ligne depuis [laposte.fr](https://www.laposte.fr)

Imprimer des timbres depuis chez vous

Vous avez la possibilité de personnaliser vos timbres en fonction d'un événement (mariage, naissance, ...) et de les imprimer sur le support de votre choix : planche d'étiquettes, enveloppes ou simple feuille A4. L'affranchissement peut se faire au tarif « Lettre verte », « Lettre prioritaire », « Lettre suivie ». Le prix sera calculé en fonction de vos choix, destination (France ou international) et poids de votre envoi.

- 📄 <https://www.laposte.fr/mon-timbre-en-ligne>
- 📄 <https://www.laposte.fr/sticker-suivi-lettre>

Envoyer une lettre en ligne

Vous pouvez télécharger votre courrier déjà saisi, soit utiliser un modèle de lettres, ou le rédiger dans notre éditeur de texte. La Poste s'occupe de l'imprimer (noir et blanc ou couleur, recto-verso), le mettre sous pli et l'affranchir. Pour une lettre « classique », vous choisissez votre timbre (vert ou rouge) avec l'ajout éventuel d'un sticker de suivi.

- 📄 <https://www.laposte.fr/lettre-en-ligne>

Envoyer une lettre recommandée depuis votre boîte aux lettres normalisée

Vous achetez au préalable une **Vignette Recommandée en ligne** (sans surcoût). Il vous suffit de choisir l'option « envoi en boîte aux lettres ». Le facteur viendra récupérer gratuitement votre recommandé dans votre boîte aux lettres, sous réserve qu'elle soit « normalisée » pour qu'il puisse l'ouvrir de l'extérieur.

- 📄 <https://www.laposte.fr/vignette-recommandee-en-ligne>

Envoyer un colis en France métropolitaine depuis votre boîte aux lettres

Sur le site web de Colissimo, vous imprimez votre étiquette d'affranchissement depuis chez vous, la coller sur votre colis et le déposez dans votre boîte aux lettres. Le facteur viendra le chercher et vous laissera un avis de prise en charge. Pour vérifier la livraison de votre colis, saisissez son numéro de suivi.

- 📄 <https://www.laposte.fr/colissimo-en-ligne>

Simplifier et sécuriser vos démarches administratives en ligne avec L'Identité Numérique

Vous êtes majeur(e) et possédez une pièce d'identité française valide : créez votre Identité Numérique La Poste pour toutes vos démarches (carte d'identité, carte grise, ...). Sécurisation garantie et systématisation de votre identification.

- 📄 <https://lidentitenumérique.laposte.fr>

Les services de La Poste sont accessibles à distance sur Internet et par téléphone :

- pour toute question relative au Courrier-Colis
 - 📄 www.laposte.fr
 - ☎ **36 31** pour les particuliers et **36 34** pour les professionnels
(service gratuit + prix de l'appel)
- pour tout conseil et toute opération La Banque Postale :
 - 📄 www.labanquepostale.fr
 - ☎ **36 39** (service 0,15€/min + prix de l'appel)

RELAI PETITE ENFANCE

Amstramram17



Avec la réforme des modes d'accueil, les RAM (Relais Assistants Maternels) sont devenus de RPPE (Relais Petite enfance). Leurs missions ont été redéfinies, renforcées et de nouvelles missions ont fait leur apparition :

POURQUOI CONTACTER LE RPE ?

• Pour les familles :

- La responsable de Relais informe les parents/futurs parents des différents modes d'accueil présents sur le territoire (liste régulièrement mise à jour).
- Elle facilite la mise en relation avec les assistants maternels.
- Elle les accompagne dans leur rôle de particulier employeur, les démarches, l'accès aux droits (CAF, Pajemploi etc....)

• Pour les professionnels de l'accueil individuel :

- La responsable informe sur le cadre de l'exercice du métier d'assistant maternel,
- Elle propose une assistance dans les démarches d'inscription et de déclaration sur le site monenfant.fr.
- Elle propose des temps d'échange et organise des ateliers d'éveil.
- Elle accompagne le parcours de formation professionnels.
- Elle aide à lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et vise à promouvoir le métier d'assistant maternel.

- Des missions complémentaires peuvent être mises en place en plus de ces missions principales, comme l'analyse de la pratique pour les assistants maternels par exemple.

Le RPE est un service gratuit et de proximité pour les familles et les professionnelles de l'accueil à domicile du territoire des Trois Monts. C'est un relais itinérant, afin de répondre au mieux aux besoins sur le territoire.

L'animatrice reçoit les assistants maternels et les enfants qu'elles accueillent en matinée pour des ateliers d'éveil : le lundi matin, dans les locaux de Bouge tes Petons, le mardi matin, à la maison de la petite enfance à St Aigulin, le jeudi matin, à St Martin d'Ary, dans l'ancienne école, le vendredi matin, dans les locaux de la maison de la petite enfance de Montendre. L'animatrice peut éventuellement organiser des ateliers sur d'autres communes de manière ponctuelle, à la demande des professionnelles qui le souhaitent.

Des permanences téléphoniques et administratives sont également assurées le lundi, mardi, jeudi, vendredi après midi avec la possibilité de recevoir le public sur RDV à Montlieu la Garde, Montguyon ou Montendre. Une permanence est également assurée à Montendre un samedi matin sur deux.

 **Contacts : Laurie ZANONI : 06 86 23 06 37**
 **amstramram17@gmail.com**
 **amstramram17 Facebook**

SOLIDARITÉ

Lorsque les jardiniers racontent des salades ?

Cet article pourrait s'appeler aussi : « Le voyage solidaire de 50 salades montguyonaises ». ..

Dring ! Le téléphone sonne « C'est Alain, voulez-vous des salades ? », « Allo ! Bonjour Alain, mais oui, on est preneur de plants de salade ! ». Peu de temps après, une petite équipe de trois jardinières s'active pour ramasser, à pleins cageots, les beaux plants de salade dites de fainéants (c'est-à-dire qu'elles se sèment toutes seules). Elles formaient une pelouse hirsute entre les plates-bandes d'un des beaux jardins de Trouillaud ; aussitôt transportées, replantées, bichonnées dans le jardin bio partagé de Vassiac... Quelques mois plus tard, elles deviennent magnifiques et délicieuses ! Une grande partie sera portée de bon matin à la Banque alimentaire où les légumes frais sont toujours bienvenus.

Pour continuer à être solidaire et cultiver les petits bonheurs quotidiens, le jardin bio partagé cherche (recherche ou invite ???) des volontaires.

Laisser un message à Claire 0546700233 ou à Catherine 0632754862



ENVIRONNEMENT

Lutte contre le frelon asiatique

Vespa velutina, communément appelé Frelon Asiatique, est un frelon invasif d'origine asiatique dont la présence en France a été signalée depuis quelques années.

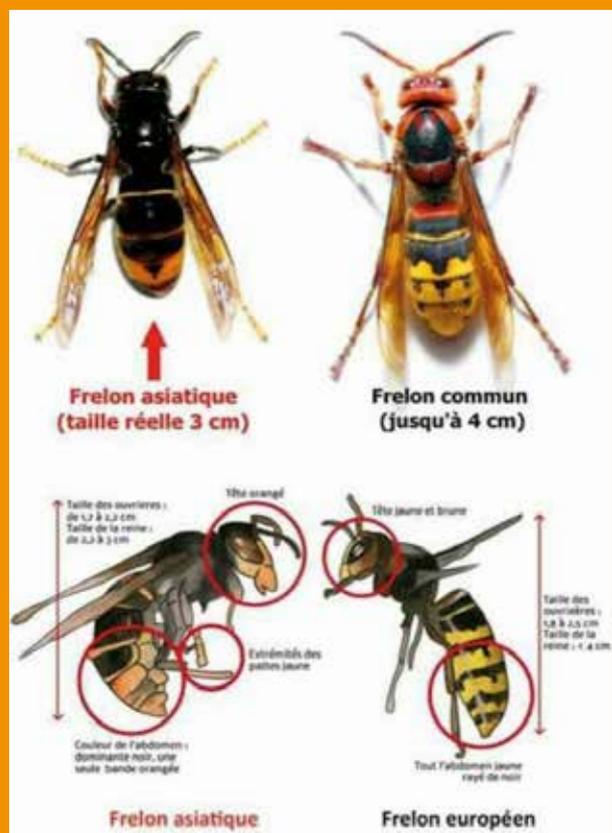
Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur la filière apicole et sur la sécurité des personnes que sur la biodiversité. Il n'est cependant pas considéré comme un organisme nuisible et n'est donc pas soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Face au développement invasif de cette espèce et aux risques multiples pour la sécurité des populations, la Commune a décidé de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques.

L'intervention est financée en totalité par la Commune.

Tout particulier concerné par un nid de frelon qu'il souhaite détruire, doit prendre contact avec la commune.

Celle-ci se chargera ensuite de contacter l'entreprise chargée d'effectuer la destruction des nids. L'entreprise prendra ensuite contact avec le demandeur pour le prévenir de son intervention.



URBANISME

Aménagement avenue de la République

Les travaux de l'avenue de la République sont achevés depuis fin mai. **ATTENTION** une modification de priorité a été mise en place au croisement avec la rue de la vieille tour celui-ci devient une priorité à droite.



CONSEILS

Cambriolage pendant vos vacances

CONTRE LES CAMBRIOLAGES
LES BONS RÉFLEXES
EN CAS D'EFFRACTION

17

Prévenir immédiatement la police ou la gendarmerie

✉ Déclarer le vol à son assureur par lettre recommandée dans les 2 jours ouvrés

⚖ Porter plainte muni d'une pièce d'identité*

*Ou sur <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

👣 Préserver les traces et indices à l'intérieur et à l'extérieur

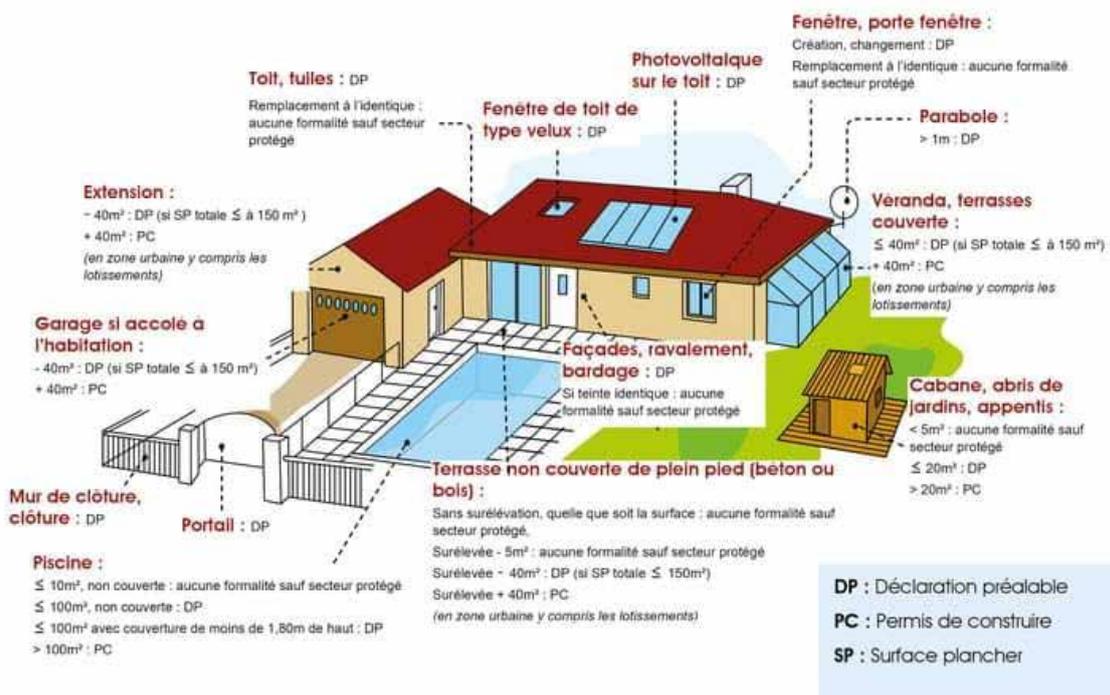
🏦 Faire opposition auprès de sa banque pour les chèquiers et cartes de crédit dérobés

🔑 Prendre des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures)



URBANISME

Obligation aménagement foncier





ADMINISTRATION #CNI #Passeport

Anticipez : les demandes de passeport et de carte nationale d'identité sont particulièrement nombreuses en ce moment suite à la levée des restrictions sanitaires et à la réouverture des frontières.

Pour obtenir à temps votre #CNI ou #passeport :
Prenez rendez-vous en mairie le plus tôt possible ;
Réunissez tous les documents demandés :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vos->

droits/N19810
Effectuez, si vous le pouvez, une pré-demande en ligne :
<https://passeport.ants.gouv.fr/>
Achetez un timbre fiscal électronique s'il est obligatoire pour votre demande : <https://timbres.impots.gouv.fr/>

Afin d'éviter le rejet de votre dossier, veillez à bien respecter les consignes pour les photos et autres justificatifs requis pour l'instruction de votre demande.

ANARQUE Escroquerie à la Carte Vitale

Vous avez reçu un SMS vous invitant à renouveler ou à mettre à jour votre Carte Vitale en cliquant sur un lien ? Attention, il s'agit d'une tentative d'arnaque.

Tous les conseils pour vous protéger <https://swll.to/kSkNKZ>

Attention aux escroqueries

Ne cliquez pas sur les liens des faux messages

#ESCROQUERIE

L'Assurance maladie ne demande jamais par message de mettre à jour sa carte Vitale !



SERVICE PUBLIC

Démarche Carte grise



Les démarches de demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) **ne peuvent plus être effectuées en Préfecture ou en Sous-Préfecture**. En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées.

Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :

- Sur internet, auprès de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- Via un garage automobile agréé par la Préfecture : **Trouvez un garage en Charente-Maritime**

Pour en savoir plus sur le prix de la carte grise et éviter les arnaques, consulter : <https://www.vroomly.com/blog/quel-est-le-prix-dune-carte-grise/>

SERVICES



Les horaires

Le bureau de poste de Montguyon est ouvert :

- Le lundi de 13h30 à 16h15
- Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15
- Le samedi de 9h à 12h

Les services de La Poste et de La Banque Postale sont également accessibles en ligne : www.laposte.fr, www.labanquepostale.fr

SERVICE COMMUNAL



Ramassage du fer 2022

Le ramassage du fer sur la commune de Montguyon est partagé en deux. A savoir une fois par mois il y a une collecte au niveau du « centre ville ». Un deuxième ramassage sur le reste de la commune soit la « campagne » est programmé tous les trois mois :

JEUDI 11 AOÛT
JEUDI 17 NOVEMBRE

Les Agents municipaux ne font pas de ramassage chez les particuliers pour des raisons d'assurance, ces encombrants doivent être mis sur les bords de route ou trottoirs.

Les matériaux ferreux doivent être déposés le matin dès 6 h sur les bords de route ou trottoirs.

SERVICE PUBLIC

Passeport et CNI

Nous vous informons que depuis le **LUNDI 19 MARS 2018**, la Mairie de Montguyon procède à la constitution des titres numérisés (passeports et CNI) **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** :

- **TOUS LES LUNDIS ET MERCREDIS** de 14h à 17h30
- **LE VENDREDI des semaines impaires** de 14h à 17h30
- **ET LE SAMEDI des semaines impaires** de 9h à 11h30

Uniquement sur rendez-vous pour les dépôts de dossiers et les remises de titres.

La liste des documents est disponible sur le site de la commune.



FESTIVITÉS

Le Comité des Fêtes



PROGRAMME ÉTÉ 2022

• Mercredi 13 Juillet 2022 :

Ce sera notre incontournable Marché nocturne en plein air sur l'esplanade de la salle des fêtes au pied du donjon ainsi qu'un bal populaire. A minuit le ciel s'embrasera de lumière et d'étoiles celles du feu d'artifice !!!! Offert par la Municipalité.

• Les 23 24 25 Septembre 2022

L'été se termine, les écoliers ont repris les chemins de l'école mais nous serons là pour prolonger l'esprit des vacances avec notre fête locale. Les manèges pour petits et grands seront au rendez vous. Un marché nocturne animera notre soirée, et le traditionnel feu d'artifice du Samedi soir offert par la Municipalité.

ANIMATIONS

L'AMIE 2022

Beau succès pour "JUIN EN FÊTE", organisé pour la troisième année consécutive.

3 samedis où le temps ainsi que le public étaient de la partie! Pour débiter, **le 4 juin :**

- le trio de Jazz manouche "**Walkin'with Django**" est venu égayer notre bourg, suivi, **le 11 juin**, de la **foire commerciale et d'un marché des artisans et producteurs locaux** et enfin, **le 18 juin** une exposition de 2CV du Club de Pons ainsi qu'un **stand ludique de découverte des fruits et légumes frais** animé par Interfel.

Pour clôturer "JUIN EN FÊTE", **1 000€ en bons d'achat** ont été remis aux heureux gagnants de notre action commerciale.

Nous avons profité de cette occasion pour remercier tous les participants et partager le verre de l'amitié.

PLUSIEURS ACTIVITÉS SONT PROGRAMMÉES POUR L'ÉTÉ :

Le 11 août, l'AMIE organise son **Marché Nocturne**, place de la Paix (en contrebas du château).

Il sera animé par **DJ Kriss t'off** et ses chanteurs **K@rno, Pierre et Jean Luc** et clôturé par un **Feu d'Artifice** aux environs de 23h00.

Infos et réservations au 06.12.99.17.64 auprès de Paul MOULIN

Le 25 septembre, notre **Brocante annuelle** se tiendra sur le parking de la plaine des sports et autour du terrain de foot de Montguyon.

Inscriptions chez Mme THIBAUD Nicole 05.46.04.25.59 ou Mr ROULON Eric 05.46.04.10.68 ou par mail amie-montguyon17@gmail.com

Les groupes "Walkin'with Django" et "Alianza" ainsi que le feu d'artifice sont offerts par la municipalité de Montguyon.

Nous remercions la population ainsi que les municipalités de Montguyon et Saint Martin d'Ary pour leur participation, leurs encouragements et soutien aux activités.

Amie..calement,

Paul MOULIN, président.

SPORT

Entente Cycliste 3 M

Après 2 années de confinement, notre club a recommencé ses organisations cyclistes lors du week-end du 26 mars à Montlieu La Garde.

Nous avons planifié les organisations suivantes :

- **le 18 Juin**, rencontre des écoles de vélo sur le circuit proche du parking d'Intermarché Montguyon
 - **le 24 juillet**, Course Souvenir Franck RULLIER réservée aux catégories FFC 2ème, 3ème, Juniors et Pass-Cyclistes Open sur le circuit de « la billette » en mémoire de notre camarade qui nous a prématurément quitté l'année passée.
 - **le 6 août**, nous organiserons à Montlieu La Garde une autre épreuve réservée aux 23 Juniors et PCO
- Nous espérons vous retrouver nombreux pour y encourager nos coureurs.

Notre école de vélo regroupe, chaque mercredi, sur le circuit fermé de Montlieu la Garde, une dizaine de jeunes de 6 à 12 ans pour se perfectionner dans le maniement de la bicyclette et les apprentissages du « savoir rouler à vélo » et du code de la Route, tout ceci sous l'œil avisé de nos éducateurs diplômés.

Nous espérons vous côtoyer à l'occasion de nos manifestations, sur la commune ou sur les communes alentours.

Le bureau de l'EC3M



SOLIDARITÉ

Vivre le quotidien

Nous sommes une association qui, avec son espace solidaire œuvre en faveur du lien social.

L'association a pour but de redonner une seconde vie aux vêtements, chaussures, linge de maison afin d'éviter le gaspillage et de protéger la planète.

Nos articles sont vendus à petit prix et l'intégralité des recettes est versée à différentes associations locales scolaires et culturelles (écoles, cinéma, médiathèque), et aux associations caritatives.

À l'association, on y vient aussi pour se rencontrer, discuter et échanger.

Les bénévoles apportent chaleur et réconfort, le mot "entraide" y prend vraiment toute sa signification.

Notre local, situé à côté de la Mairie, est ouvert à toutes et tous, les mercredis et samedis de 10 h à 12 h.

Nous sommes onze bénévoles pour trier, ranger et assurer les permanences.



Le bureau est composé de :
 Présidente : Ghislaine Guillemain, Vice-présidente : Annie Charrassier, Trésorière : Annie Syras, Trésorière-Adjointe : Simone Aramet, Secrétaire : Jeanine Blanc, Secrétaire-Adjointe : Annie Caratto et 5 Membres.

S2M

Fête médiévale les 29 et 30 juillet

S2M Billetterie en ligne helloasso

Fête Médiévale

Montguyon

29 - 30 Juillet 2022

Son et Lumière

Le Château de la discorde

17270 Montguyon - Tél. : 06-86-85-88-34
Email : contact@sceniesen2monts.org
www.sceniesen2monts.org

france bleu la rochelle HAUTE SAINTONGE Sites en Scène la Charente Maritime



2 représentations

Vendredi 29 juillet 2022

21h00

Avant spectacle par la troupe « Fortress Combat »

22h30

Spectacle son et lumière

«Le Château de la Discorde»

Mise en scène par Richard Perret et S2M

Spectacle moyen-âgeux de fiction qui relate un épisode de l'histoire du château de Montguyon.

Samedi 30 juillet 2022

De 14h à 20h

Animations du village autour de terrain de foot de Montguyon

Entrée : 2 €, gratuit moins de 12 ans

-  **Démonstration de combat médiéval «Bordeaux Béhourd »**
10 combattants « Pardus Bélator » ;
-  Atelier sur la vie au moyen âge ;
-  Histoire du château par un guide (Christophe Mètreau)
-  La troupe «Fortress Combat» avec son camp ;
-  Spectacle de la troupe de «L'Embuscade» ;
-  Démonstration de danses médiévales par le « Groupe Danse S2M » ;
-  Démonstration de dressage équestre, animations et balades à poney ; par « Les Ecuries du Domaine de Taillan » ;
-  « Le tournoi des écuyers » jeu médiéval pour les enfants (jeu d'épée en mousse) ;

Soirée

-  19 h : Marché nocturne, restauration sur place

21h00

Avant spectacle par la troupe « Fortress Combat » et « Combat de Béhourd »

22h30

Spectacle son et lumière

«Le Château de la Discorde»

Mise en scène par Richard Perret et S2M

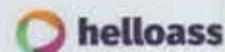
Tarifs

	Adulte	Enfant – 12 ans	Enfant – 6 ans
Tribunes :	18 €	18 €	18 €
Chaises :	15 €	15 €	15 €
Autres places :	10 €	6 €	gratuit

Billetterie en ligne sur : www.helloasso.com

Par téléphone au 06 86 85 88 34 (billet à retirer avant 19h)

Sur place (le vendredi à partir de 20h et le samedi à partir de 16h)



www.sceniesen2monts.org

 @FeteMedievaleMontguyon –  scenies_en_2_monts

FOOTBALL



AC2S, première saison, premiers frissons !

Pour cette première saison aux couleurs de l'AC2S, saison de construction, les résultats ont soufflé le chaud et le froid. Avec près de 180 licenciés, toutes les catégories ont été représentées sur les terrains du Département, mais aussi au niveau régional avec notre équipe de u15 R2.

Nos jeunes, de 6 à 18 ans, ont ainsi pu poursuivre leur développement par le sport et au sein de notre groupement de jeunes (en collaboration avec Saint Aigulin), grâce à nos éducateurs et parents qui ont su répondre présents. Parmi toutes nos équipes, on peut souligner l'excellente saison de nos u13, en lice pour la finale d'une des deux coupes départementales le 18 juin prochain à Vaux-sur-mer, et le très beau parcours de nos u17, tant en championnat qu'en coupe, avec cette demi-finale perdue à l'autre bout du département. Enfin, nos u15 R2 ont plus que fait honneur aux couleurs de notre Groupement de Jeunes Sud Saintonge, puisque malgré leur relégation sportive, ils ont souvent chatouillé de grosses écuries de ce championnat régional. Félicitations à eux !

Côté seniors, la saison a été plus agitée ; notre équipe fanion a alterné des matchs globalement solides à domicile et de lourdes défaites à l'extérieur : résultat, le maintien n'a pas été assuré malgré une dixième place au classement, et une refonte des championnats qui nous pousse en D2. La saison se termine toutefois sur une belle note avec cette finale de Coupe Aristide Métayer, perdue la tête haute face à FC SUD17, sur le score de 2 buts à 1.

Nos équipes réserves ont affiché de meilleurs résultats, surtout depuis l'automne.

La saison prochaine devra être l'occasion d'une ambition retrouvée ; les dirigeants y ont déjà travaillé avec le recrutement de Renaud PAULTES au poste de responsable du groupe seniors ; ancien de la maison montguyonnaise, et fort d'un bagage technique et tactique solide, il nous aidera à coup sûr à passer un cap et faire progresser nos jeunes vers le plus haut niveau départemental.

Nous vous attendons dès le mois d'août aux bords de nos trois terrains pour la reprise des compétitions.

Enfin, nous n'avons pas pu proposer toutes les activités extra-sportives et festives habituelles au regard de la crise sanitaire ; nous espérons pouvoir relancer la plupart d'entre elles, notamment une soirée animée de fin d'année, notre tournoi de belote annuelle, quelques tournois de tarot,...



CINÉMA

Les Amis du Cinéma



De gauche à droite : Marie (Secrétaire), Maylis (Présidente), Laurence F (Membre active), Laurence B (Trésorière) et Lysiane (Membre active).

Après 2 années difficiles pour le cinéma de Montguyon, à la suite de la pandémie, un nouveau Conseil d'Administration a été élu lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2022.

La nouvelle équipe remercie les anciens membres d'avoir transmis l'association « Les amis du Cinéma » dans de bonnes conditions malgré le contexte sanitaire de ces derniers temps. Le nouveau bureau et ses membres « actives » sont d'ores et déjà en train de travailler sur la saison prochaine. Les soirées « ciné-débat » ou « ciné-concert » vous manquent ? Les petites animations pour les enfants se font attendre ? Alors rendez-vous dès septembre 2022. En attendant, le cinéma de Montguyon reste ouvert du mercredi au dimanche, toutes les semaines.

Vous aimez le cinéma, vous souhaitez vous investir dans

l'association, mais vous n'avez pas de connaissances particulières en la matière ? Aucun problème, « Les amis du Cinéma » ont besoin de profils très différents et les tâches à accomplir sont diverses et variées (distribution des dépliant, organisation de soirées à thèmes, écriture de « News-letters », etc...). Le Bénévolat au Cinéma n'est pas seulement destiné aux femmes. Le Conseil d'Administration, entièrement féminin, souhaite mettre en avant la parité Femme/Homme. Alors messieurs, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe. Vos idées, votre énergie positive et votre compagnie sont aussi importantes.



Contacts :

06.43.62.19.44 ou au 06.16.67.23.46



lecine3@gmail.com

SANTÉ

PAR MONTS ET PAR VAUX

Programme été 2022



DATE	LIEU DE RENDEZ-VOUS	DEPART	DISTANCE	OBSERVATIONS
MARDI 5 Juillet 2022	MONTLIEU LA GARDE 17 Parking salle des fêtes Rando ouverte contact : 06 77 68 45 59	20h	8 km	Circuit vallonné guidé par Jean-Claude Bouyer et Christian Lecardeur. Pot offert par la municipalité après la rando.
JEUDI 7 Juillet 2022	SAINT AIGULIN 17 Parking salle des fêtes Rando ouverte contact : 06 87 14 91 94	15h45	9 km	Circuit coulant guidé par Valérie et Dominique Arsicaud . Visite de la poterie DOUBLET
MERCREDI 13 Juillet 2022	VILLEXAVIER 17 Parking salle des fêtes Rando ouverte contact : 06 83 00 94 94	9h30	8 km	Circuit un peu vallonné guidé par Serge et Sylvie Bedochaud/ Visite d'une serre de Bonsaï. Possibilité de pique nique près de la rivière.
MARDI 19 Juillet 2022	NEUVICQ 17 Parking salle des fêtes Rando ouverte Contact : 07 61 36 57 39	9h30	8 km	Circuit un peu vallonné guidé par Marie-José Masero et Christian Lecardeur. Visite de la brasserie « les 3 Promises » dégustation, possibilité d'achat et pique nique. Inscription obligatoire avant le 15 juillet pour la visite.
JEUDI 21 Juillet 2022	LA BARDE 17 Parking salle des Fêtes Rando ouverte contact : 06 87 14 91 94	16h30	9 km	Circuit vallonné guidé par Valérie et Dominique Arsicaud . Visite d'une maison insolite.
LUNDI 25 Juillet 2022	MONTGUYON 17 Place du champ de foire Rando ouverte contact : 06 77 68 45 59	20 h	10 km	Circuit un peu vallonné guidé par Jean-Claude Bouyer et Michel Coulongeat. Pot offert par la municipalité après la randonnée.
MERCREDI 3 Août 2022	STE COLOMBE17 Parking carrefour D256 route de l'église Rando ouverte contact : 06 77 68 45 59	9h30	8km	Circuit assez vallonné guidé par Jean-Claude Bouyer et Philippe Hue. Visite du musée de l'école.
DIMANCHE 14 Août 2022	NEUVICQ 17 Salle des fêtes Rando ouverte contact : 07 61 36 57 39	9h30	8 km	Circuit un peu vallonné guidé par Marie-José Masero et Muriel Musq. Visite du Moulin de Moulinard, moulin à huile de noix et farine , possibilité d'achat. Après la randonnée pot offert par la municipalité et possibilité de pique nique.



JUILLET

Vendredi 1^{er}

Concert Musique Mexicaine

à la Salle Polyvalente - organisé par 1000 Feuilles

Mercredi 13

**Marché Nocturne
avec feu d'artifice**

Salle Polyvalente + Esplanade - organisé par le Comité des Fêtes

Mercredi 24

Course Cycliste

Dans les rues de la Commune - organisée par le club EC3M

Les 29 et 30

Fête Médiévale

Esplanade + Salle Polyvalente + Château - organisée par S2M

AOÛT

Judi 11

**Marché Nocturne
avec feu d'artifice**

Salle Polyvalente + Esplanade - organisé par l'A.M.I.E

Samedi 20

Ciné plein air

Place de la Paix + Salle Polyvalente
organisé par le Comité des Fêtes

SEPTEMBRE

Les 23, 24 et 25

**Fête Locale
avec feu d'artifice**

Salle Polyvalente + Esplanade - organisée par le Comité des Fêtes

Dimanche 25

Brocante

Plaine des Sports
organisée par l'A.M.I.E

OCTOBRE

Samedi 8 et Dimanche 9

Gratiféria

Salle Polyvalente
organisée par l'ADMR

Samedi 29

Animation Halloween

Place de la Mairie
organisée par l'A.M.I.E

NOVEMBRE

Vendredi 4 et Samedi 5

Bourse aux Jouets

Salle Polyvalente
par les assistantes maternelles

DÉCEMBRE

Samedi 10 et Dimanche 11

Noël des Nounous

Salle Polyvalente
par les assistantes maternelles

Samedi 17

Marché de Noël

Salle Associative 10 place de la Mairie
organisé par l'A.M.I.E

INFORMATION. Vous souhaitez figurer dans l'agenda du magazine, envoyez-nous vos informations par mail à la Mairie :

mairie@montguyon.fr

ou sur www.montguyon.fr

Vos manifestations figureront également sur l'agenda du site web. **ATTENTION** > Il ne sera pas fait de relance téléphonique.

Retrouvez tous les rendez-vous sur www.montguyon.fr



MONTGUYON

MERCREDI 13 JUILLET 2022

Le Comité des Fêtes organise son

Marché Nocturne

Suivi d'un BAL GRATUIT
Animé par " Fun Music "

Avec un
FEU D'ARTIFICE
À 23h30

Offert par la municipalité